

«*Rien n'est permanent,*
sauf le **CHANGEMENT.**»

Rapport de Gestion 2019



Vorsorgestiftung VSAO
Fondation de prévoyance ASMACH

«Depuis l'année 2000 je m'engage et met du cœur à l'ouvrage pour les souhaits et demandes de nos assuré(e)s et autres parties prenantes. Confiance et respect m'accompagnent dans mon travail quotidien avec les personnes assurées et partenaires commerciaux ainsi qu'avec les collaborateurs et collaboratrices et le Conseil de fondation.»

CHRISTOPH RYTZ

Directeur de l'agence

Mentions légales

ÉDITRICE

Fondation de prévoyance ASMAC

CONCEPT, DESIGN ET RÉALISATION

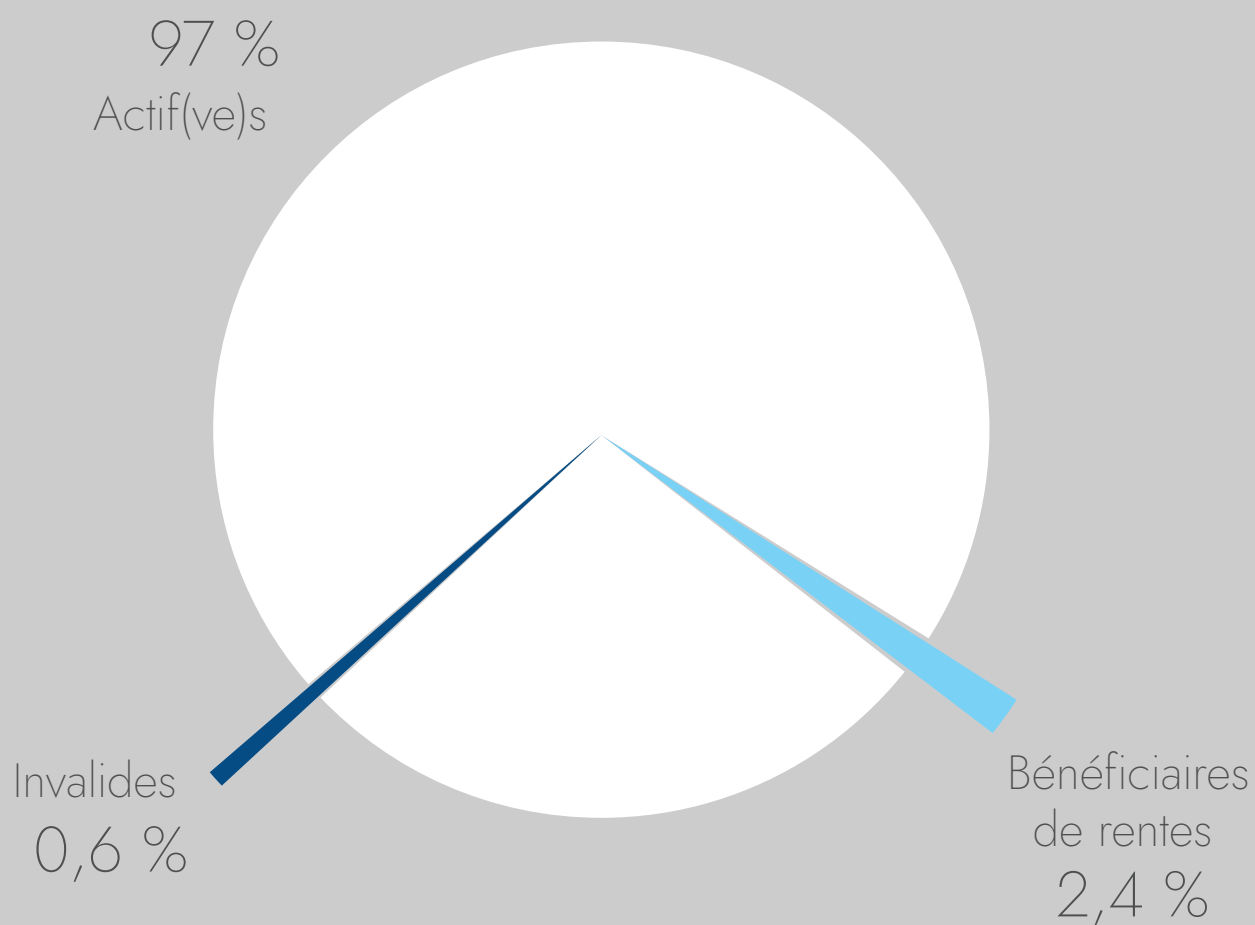
Fondation de prévoyance ASMAC

Ce rapport de gestion annuel est également disponible en allemand.



Table des matières

	Chiffres-clés	4
	Préface	8
	Compte annuel 2019	14
	Annexe	18
1.	Bases et organisation	19
2.	Membres actifs et bénéficiaires de rentes	24
3.	Nature de l'application du but	29
4.	Principes d'évaluation et de rapports financiers, continuité	31
5.	Risques actuariels / Couverture des risques / Taux de couverture	33
6.	Explications relatives aux placements de fortune et au résultat net des placements de fortune	40
7.	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	56
8.	Exigences de l'autorité de surveillance	59
9.	Autres informations relatives à la situation financière	59
10.	Événements postérieurs à la date de clôture du bilan	59
Appendice 1	Employeurs affiliés	61
Appendice 2	Attestation de l'expert	72
Appendice 3	Rapport de l'organe de révision	73



Chiffres-clés

Structure de l'institution de prévoyance

Fondation / Siège	1983 / Berne
Structure juridique	Fondation
Couverture du risque	Autonome
Prévoyance vieillesse	Primauté des cotisations
Prévoyance risque	Primauté des prestations

Données actuarielles

	2019	2018
Base technique	LPP 2015 Table générationnelle	LPP 2015 Table générationnelle
Taux d'intérêt technique p.a.	2,00 %	2,00 %
Taux de conversion à l'âge de retraite ordinaire	6,05 %	6,15 %
Intérêt du capital épargne vieillesse	1,25 %	3,00 %
Intérêt complémentaire unique sur le capital épargne vieillesse au 31.12.2019	4,00 %	0,00 %
Taux de couverture selon art. 44 OPP 2	112,50 %	107,10 %
Taux de couverture porteur de risque (économique)	114,70 %	107,60 %



Charges administratives moyennes en comparaison par dossier d'assuré(e) en francs suisses

Fondation de prévoyance ASMAC

CHF 88.—

Moyenne de la branche selon l'Office fédéral de la statistique OFS 2017

CHF 221.—

Données actuarielles

	2019	2018
Assuré(e)s actif(ve)s	22'038	21'432
Bénéficiaires de rentes	789	716
Comptes épargne vieillesse libres de cotisations	3'972	3'740
Charges administratives moyennes par dossier d'assuré(e) en francs suisses	88	94

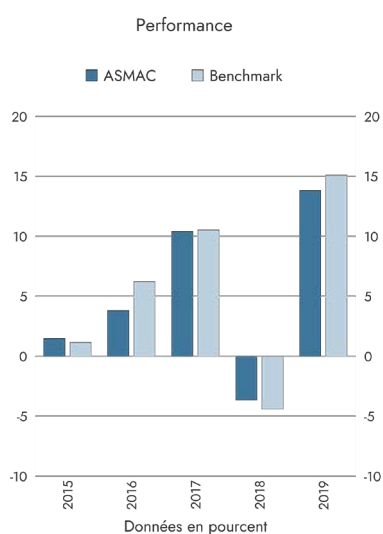
	en milliers de CHF	en milliers de CHF
Capital de prévoyance assuré(e)s actif(ve)s (avoirs épargne)	2'097'784	1'922'250
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes (capital de couverture)	425'416	369'436
Provisions techniques	109'655	69'000



«Nous sommes responsables non
seulement de ce que nous faisons
mais également de ce que nous
ne faisons pas.»

(Molière, comédien et dramaturge français)

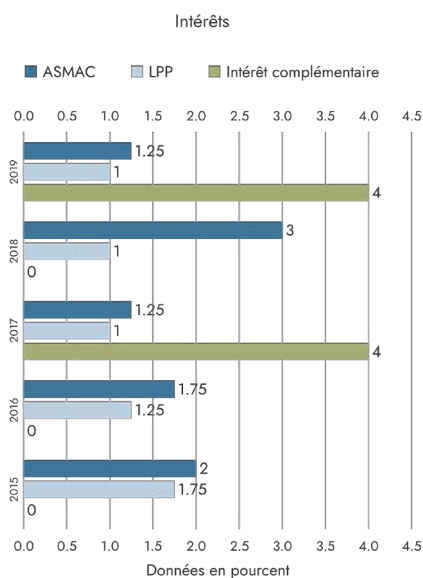
Préface



Rétrospective

Fidèle à la devise «Rien n'est permanent, sauf le changement» le design du rapport de gestion a été remanié et paraît donc sous un nouveau jour.

L'année de placement 2019 a démarré dans des conditions défavorables. La guerre commerciale interminable entre les Etats-Unis d'Amérique et la Chine ainsi que les incertitudes autour du Brexit sont les raisons pour lesquelles les investisseurs ont fait preuve de retenue en début d'année. Les abaissements du taux directeur et le programme d'acquisition d'obligations de la réserve fédérale américaine et de la banque centrale européenne ont enflammé, dans le sens positif, les marchés de placement au cours de l'année du rapport, ce qui a mené les bourses à des niveaux record à la fin de l'exercice annuel. La Fondation de prévoyance ASMAC a également profité de ce niveau élevé: cela s'est reflété dans la performance de 13,84 pourcent au 31 décembre 2019.



En raison de l'excellente performance et fidèle au proverbe de Molière, le Conseil de fondation a décidé, non pas de ne rien entreprendre, mais de faire participer les personnes assurées à ce résultat positif: il accorde un intérêt complémentaire unique de quatre pourcent sur le capital épargne vieillesse disponible, ceci en complément à l'intérêt réglementaire déjà défini pour l'année 2019 de 1,25 pourcent. L'intérêt pour l'année 2020 a en outre été défini à trois pourcent, dont 1,50 pourcent sont déjà réservés en tant que provision pour les améliorations de prestations au 31 décembre 2019. Après rémunération de l'intérêt des capitaux d'épargne vieillesse, constitution des provisions techniques nécessaires et constitution de la réserve de fluctuation de valeur à pleine hauteur, subsistent dans le compte annuel des fonds libres de plus de 14 millions francs suisses. A la fin de l'année, la fondation indique un taux de couverture de 112,5 pourcent.

A l'occasion des trois séances réalisées au cours de l'année 2019, le Conseil de fondation a revu et révisé l'ensemble des règlements et a, en particulier, adapté le règlement de fondation. L'ensemble des modifications ainsi que les règlements sont à disposition et peuvent être téléchargés depuis notre site internet www.fondation-asmac.ch. La stratégie de placement a également été revue et adaptée à l'aide d'un conseiller externe; elle est en vigueur, avec les nouveautés, depuis le 1er janvier 2020.



Fondation de prévoyance ASMAC

Visiter nous sur notre site internet:

www.fondation-asmac.ch



Online-Portal «SPi Online»

Visiter nous sur notre portail en ligne:

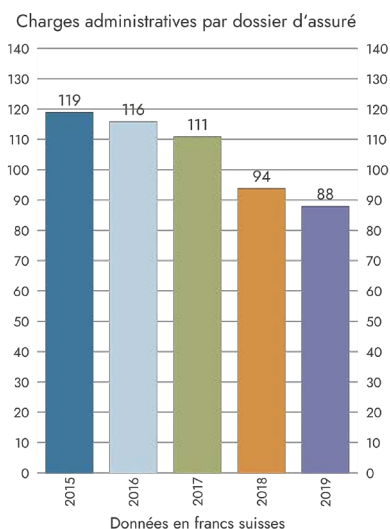
web.vorsorgestiftung-vsao.ch

Par la conscience des coûts de la Fondation de prévoyance ASMAC, la tendance à la minimisation des coûts de ces dernières années a pu être maintenue, ceci sans qu'il y ait à déplorer de perte de qualité. Les frais administratifs par dossier d'assuré/e s'élèvent à 88 francs suisses (l'année précédente à 94 francs suisses).

Les frais de gestion de fortune dans le cadre de la transparence des coûts des placements de fortune ont été abaissés de 0,01 points de pourcentage à 0,06 pourcent.

L'année précédente également, l'effectif des assuré/es actif(ve)s a augmenté de 606 personnes pour atteindre 22 038. La proportion de femmes est de 56,4 pourcent et celle des hommes est de 43,6 pourcent. Le nombre de bénéficiaires de rentes a augmenté de 73 personnes lors de l'exercice annuel pour atteindre 789. Par cette hausse de l'effectif, le capital de prévoyance de toutes les personnes assurées a également augmenté. Au 31 décembre 2019 nous avons géré à titre fiduciaire un capital de prévoyance de 2'633 millions francs suisses.

Par l'introduction du portail en ligne «SPi en ligne» pour les employeurs affiliés et pour les assuré/es, nous avons, avec une perspective à long terme, modernisé le système de notification et le service d'informations. Depuis l'introduction jusqu'au 31 décembre 2019, 146 employeurs et 4'094 assuré/es se sont enregistrés. 9'179 accès en ligne ont été effectués sur notre portail.



«Je me consacre avec beaucoup d'engagement à répondre aux exigences de nos parties prenantes. J'acquiers par des formations continues les compétences permettant de réaliser nos prestations de manière fiable et responsable. Comme nous l'a appris Henry Ford, rester ensemble est un progrès; travailler ensemble est la réussite. Je peux pleinement vivre ceci à la Fondation de prévoyance ASMAC.»

BENEDIKT SCHALLER
Informatique

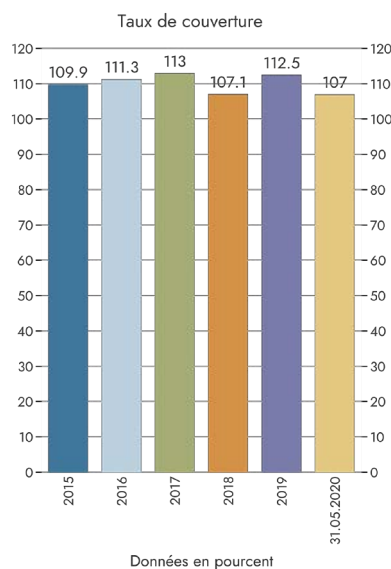


Situation actuelle et perspective

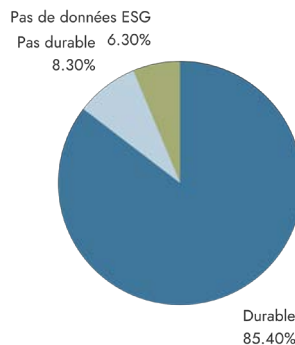
La pandémie du Coronavirus a des répercussions imprévues sur l'ensemble des domaines de notre cohabitation. En tant qu'institution de prévoyance également, nous nous voyons confrontés en permanence à diverses questions de stratégie et d'organisation. Les marchés de placement sont très volatiles actuellement. Après l'effondrement des marchés de placement au courant des mois de février et mars de cette année, la situation s'est stabilisée et nous voyons une légère reprise sur les marchés. Fin mai de cette année, notre performance comprend $-3,69$ pourcent et le taux de couverture comprend environ 107 pourcent. Notre stabilité financière est toutefois donnée; les rentes en cours ne sont pas en péril!

Une expertise actuarielle a été mandatée sur la base des chiffres de l'exercice annuel 2019. Celle-ci démontrera s'il y a lieu d'entreprendre d'éventuelles mesures dans le domaine des taux de conversion, des primes de risque ou des provisions. Ces mesures éventuelles seront communiquées ouvertement et rapidement.

La durabilité reste un thème à la fondation, thème auquel nous nous confrontons consciemment. En début d'année, notre portefeuille a été examiné quant à la durabilité au 31 décembre 2019. Il résulte de l'examen que notre portefeuille remplit majoritairement les critères en matière de durabilité. Bien entendu, nous allons examiner en continu les placements n'étant pas durables et entreprendre, le cas échéant, les démarches nécessaires. A l'avenir également, nous allons soumettre notre portefeuille à une analyse, en tenant compte des différents Benchmark de durabilité, ceci afin de pouvoir rendre compte des critères en matière de durabilité ESG (Environment, Social, Governance).



Durabilité des placements de fortune



Nous allons poursuivre la numérisation au cours de l'année au sein de la fondation, mais également en collaboration avec nos parties prenantes. Nous voulons, à l'avenir, publier numériquement les informations importantes de la fondation également par d'autres canaux (site web, bulletin d'information), outre les moyens de publications actuels.

Le Conseil fédéral a réalisé jusqu'à fin mai 2020 la procédure de consultation concernant le projet «Réforme de la prévoyance professionnelle» (réforme de la LPP). Le projet se base sur le «Compromis des partenaires sociaux» des trois partenaires sociaux Travail.Suisse, Union syndicale suisse et Union patronale. Nous avons pris connaissance des modifications considérées et allons observer attentivement la suite du déroulement de la réforme.

Et pour *finir*

Merci, c'est ce que nous voulons dire à tous ceux et celles qui se sont engagés pour le bien-être de la fondation et pour les intérêts des personnes assurées. Un grand merci également aux collaborateurs et collaboratrices de la fondation et aux membres du Conseil de fondation. Il ne va en effet pas de soi que nous puissions, à tous les niveaux, jeter un regard rétrospectif sur une collaboration qui a grandit au cours de toutes ces années, qui est professionnelle et axée sur les solutions. Nous remercions les assuré/es actif(ve)s, les bénéficiaires de rentes ainsi que les employeurs affiliés, de la confiance accordée au Conseil de fondation et à l'agence.

Et le plus important pour la fin: restez en bonne santé!

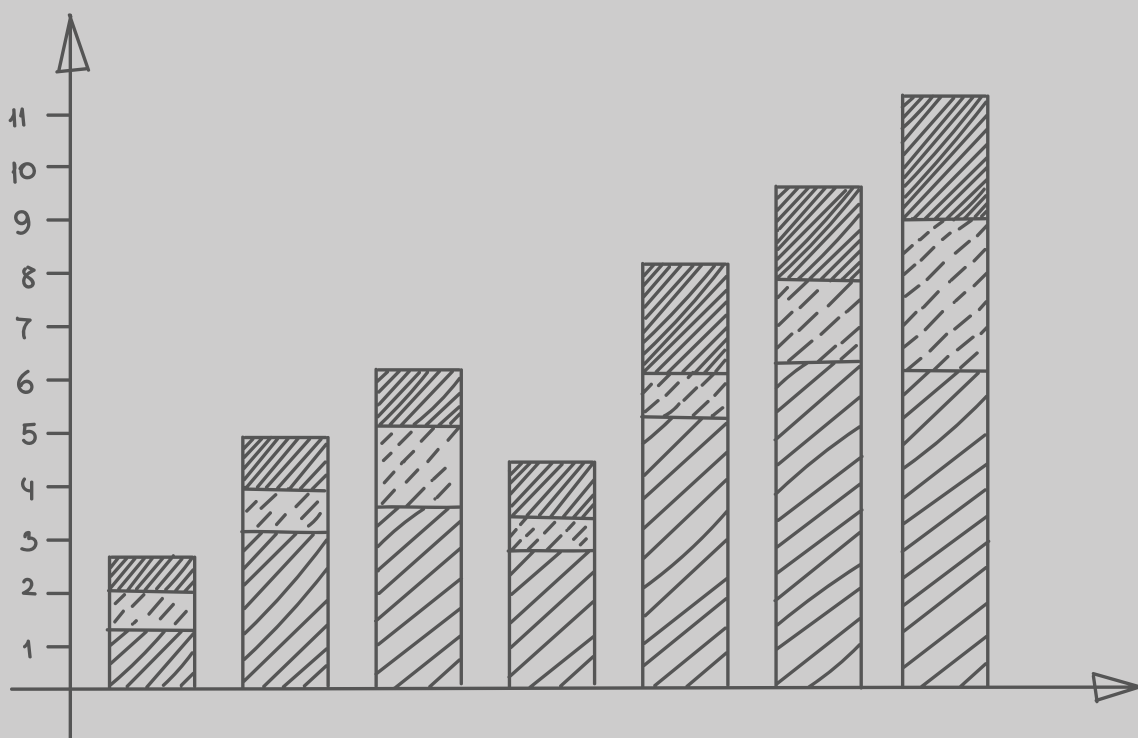
Berne, 18 juin 2020



Primus Schlegel, lic. oec. HSG
Président



Christoph Rytz
Directeur de l'agence



Compte annuel 2019

Compte annuel

en francs suisses

Bilan

au 31 décembre

Actifs <small>Annexe</small>		2019	2018
	Liquidités, placements à terme fixe	744'005'909	647'632'339
	Créances 7.1	7'166'723	6'356'524
	Placements auprès de l'employeur 6.11	29'548'182	32'365'279
	Titres	1'847'912'584	1'512'022'153
	dont en obligations Suisse	291'468'380	281'599'325
	dont en obligations étrangères	121'691'446	113'896'478
	dont en actions Suisse	717'509'641	542'409'656
	dont en actions étrangères	606'605'645	477'641'173
	dont en matières premières (Commodities)	25'142'392	22'950'891
	dont en fonds de placements immobiliers et participations	85'495'080	73'524'630
	Prêts hypothécaires	27'048'650	25'675'775
	Biens immobiliers et immobilisations	310'450'598	310'119'381
	A Placements de fortune 6.5	2'966'132'646	2'534'171'451
	B Compte de régularisation actif 7.2	1'185'418	1'299'227
	C Actifs provenant de contrats d'assurance	0	0
	Total actifs	2'967'318'064	2'535'470'678

Passifs <small>Annexe</small>		2019	2018
	Autres dettes 7.3	3'463'147	6'772'431
	D Dettes	3'463'147	6'772'431
	E Compte de régularisation passif 7.4	110'656	92'139
	F Réserve de cotisations d'employeur 6.11	1'585'097	1'457'944
	G Provisions non techniques	0	0
	Capital de prévoyance des assuré(e)s actif(ve)s 5.2	2'097'784'205	1'922'250'452
	Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes 5.4	425'416'317	369'436'037
	Passifs provenant des contrats d'assurance	0	0
	Provisions techniques 5.5	108'820'000	69'000'000
	H Capitaux de prévoyance et provisions techniques	2'632'020'523	2'360'686'489
	I Réserve de fluctuation de valeur 6.4	316'000'000	166'461'675
	J Capital de la fondation, fonds libres (+) / découvert (-)		
	Situation en début de période	0	12'490'549
	Z Excédent produits (+) / Excédent charges (-)	14'138'642	-12'490'549
	Situation en fin de période	14'138'641	0
	Total passifs	2'967'318'064	2'535'470'678

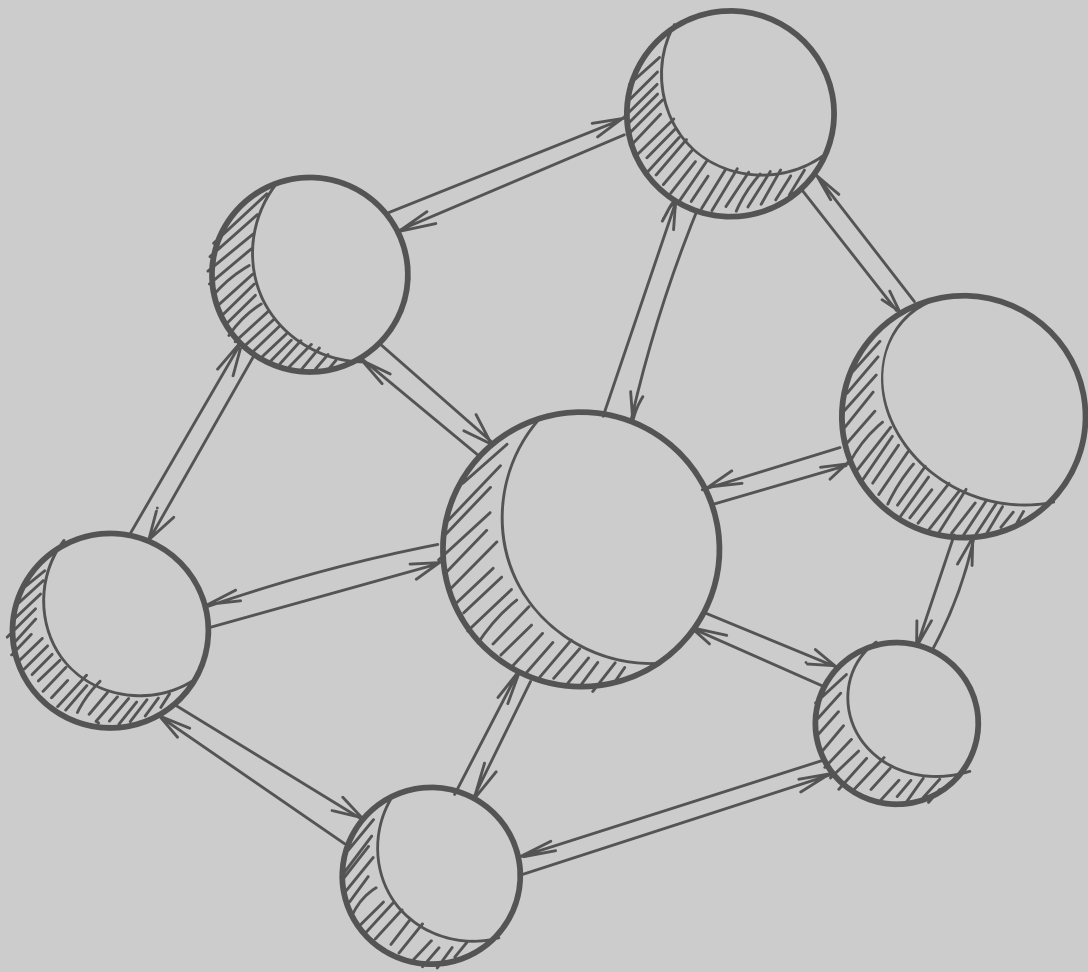
Compte d'exploitation

au 31 décembre

Partie relative à l'assurance <small>Annexe</small>	2019	2018
Cotisations des employé(e)s	118'949'418	115'416'443
dont cotisations d'épargne	109'238'982	105'978'451
dont cotisations de risque	9'710'436	9'437'992
Cotisations des employeurs	141'014'566	136'752'962
dont cotisations d'épargne	129'785'833	125'852'437
dont cotisations de risque	11'228'733	10'900'526
Prélèvement de la réserve de cotisations d'employeur pour le financement de cotisations	-14'321	0
Cotisations de tiers	499	655
Apports uniques et sommes de rachats	20'835'174	17'580'518
Apports dans la réserve de cotisations d'employeurs	141'474	60'000
K Cotisations réglementaires et autres / Apports	280'926'809	269'810'578
Apports de libre passage	97'775'974	74'554'496
Remboursements versements anticipés EPL / Divorce	1'800'194	2'250'268
L Prestations d'entrée	99'576'168	76'804'764
K-L Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	380'502'977	346'615'342
Rentes vieillesse	-12'075'281	-10'479'895
Rentes survivants	-3'855'209	-3'590'255
Rentes invalidité	-6'855'983	-6'506'064
Autres prestations réglementaires	20'310	0
Prestations en capital à la retraite	-9'113'394	-12'635'191
Prestations en capital lors de décès et d'invalidité	-1'367'182	-206'021
M Prestations réglementaires	-33'246'739	-33'417'427
N Prestations extra-réglementaires	-35'203	-1'779
Prestations de libre passage lors de sortie	-244'321'237	-254'780'037
Versements anticipés EPL / Divorce	-7'019'662	-6'504'098
O Prestations de sortie	-251'340'899	-261'284'134
M-O Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-284'622'840	-294'703'339
Dissolution (+) / Constitution (-) capital de prévoyance assuré(e)s actif(ve)s	-70'132'884	-18'162'389
Dissolution (+) / Constitution (-) capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	-55'980'280	-33'973'726
Dissolution (+) / Constitution (-) des provisions techniques	-39'820'000	28'860'000
Intérêt du capital épargne	-105'400'869	-52'561'449
Dissolution (+) / Constitution (-) de réserves de cotisations employeurs	-127'153	-60'000
P/Q Dissolution (+) / Constitution (-) capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	-271'461'186	-75'897'564

Partie relative à l'assurance <small>Annexe</small>	2019	2018
Rentes et prestations en capital	141'377	132'519
Parts aux excédents provenant d'assurances	0	4'873
R Produits provenant de prestations d'assurance	141'377	137'393
Primes d'assurance	-213'373	-295'491
Prime de risque	-213'373	-295'491
Cotisations au Fonds de garantie	-1'365'739	-1'172'505
s Charges d'assurance	-1'579'112	-1'467'996
k-s Résultat de l'activité d'assurance	-177'018'785	-25'316'164

Partie relative à la fortune <small>Annexe</small>	2019	2018
Produit liquidités, placements de dépôt à terme fixe 6.9.1	-15'055'481	-3'999'251
Produit obligations Suisse 6.9.2	6'469'829	128'898
Produit obligations étrangères 6.9.3	5'569'346	1'681'541
Produit actions Suisse 6.9.4	171'983'433	-66'985'444
Produit actions étrangères 6.9.5	145'257'797	-27'530'280
Produit matières premières (Commodities) 6.9.6	11'577'511	-9'540'214
Produit fonds de placements immobiliers et participations 6.9.7	14'945'713	-2'768'702
Produit prêts hypothécaires 6.9.8	284'622	255'566
Produit biens immobiliers et immobilisations 6.9.9	4'429'907	9'266'333
Autres intérêts et frais 6.9.10	-628'596	-1'196'466
Frais administratifs relatifs aux placements de fortune 6.9.11	-1'893'268	-1'806'803
T Résultat provenant de placements de fortune	342'940'813	-102'494'823
U Dissolution (+) / Constitution (-) de provisions non techniques	0	0
v Autres produits 7.5	90'724	228'242
w Autres dépenses 7.6	-260	-15'153
Administration générale	-2'267'499	-2'365'260
Organe de révision et Expert en prévoyance professionnelle	-44'480	-43'405
Autorité de surveillance	-23'546	-22'311
x Charges administratives 7.7	-2'335'526	-2'430'976
k-x Excédent des produits / charges avant dissolution / constitution de la réserve de fluctuation de valeur	163'676'967	-130'028'874
y Dissolution (+) / Constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur	-149'538'325	117'538'325
z Excédent produits (+) / Excédent charges (-)	14'138'642	-12'490'549



Annexe

Annexe

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Fondation de prévoyance ASMAC revêt la forme juridique d'une fondation. Elle a pour but d'assurer, en tant que fondation commune, la prévoyance professionnelle dans le cadre de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et de ses dispositions d'exécution, pour les médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique, d'autres médecins employé(e)s ainsi que pour d'autres personnes de formation universitaire durant la période de formation complémentaire, les employé(e)s de l'ASMAC, de ses sections et organisations, contre les risques économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. Elle peut dépasser les prestations minimales prévues par la LPP.

La fondation peut assurer exceptionnellement la prévoyance professionnelle pour du personnel sans formation universitaire, employé auprès d'employeurs affiliés ou pour lequel l'employeur affilié effectue le décompte des cotisations d'assurance sociale, dans la mesure où son activité est en rapport étroit avec le domaine d'activité des médecins-assistant(e)s ou chef(fe)s de clinique ou d'autres personnes de formation universitaire.

L'adhésion des employeurs est conclue par écrit, sur la base de conventions d'adhésion.

1.2 Inscription LPP et Fonds de garantie

La fondation est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle du canton de Berne sous le numéro BE.0467 et est soumise à l'autorité de surveillance compétente. Elle est affiliée au Fonds de garantie LPP.

1.3 Déclaration de l'acte de fondation et règlements

Acte de fondation du	6 juin 1983
- révisé le	21 novembre 2000
Règlement de fondation du	1er janvier 2017
Règlement de liquidation partielle du	1er janvier 2016
Règlement de provisions du	19 novembre 2019
Règlement d'organisation du	1er janvier 2016
Règlement de placements du	29 novembre 2018
Règlement de la commission pour les questions de prestations du	1er janvier 2013
Directives pour l'octroi de prêts hypothécaires du	1er novembre 2019
Directives pour l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle du	1er janvier 2015

1.4 Organe suprême, Direction et droit de signature

Conseil de fondation – Représentante et représentants des employé(e)s

PD Dr med. Lorenz Büchler 




Médecin-chef Chirurgie de la hanche et du bassin, Hôpital cantonal Aarau SA, Clinique orthopédique, Tellstrasse 25, 5001 Aarau

Prof. Dr med. Urs Eichenberger, Vice-président  

Médecin-chef anesthésiologie, Clinique universitaire Balgrist, Forchstrasse 340, 8008 Zurich

Dr med. Lars Frauchiger

Berner Fusszentrum, Schänzlistrasse 33, 3013 Berne

Lucius Huber, docteur en droit   

Case postale, Elisabethenstrasse 15, 4010 Bâle

◀ Alexandra Janssen MA (départ au 31 mars 2019)

Institut Banking et Finance, Université Zurich, Plattenstrasse 32, 8032 Zurich

Dr med. Hugo Kupferschmidt, EMBA HSG    

Directeur, Tox Info Suisse, Freiestrasse 16, 8032 Zurich

Dr med. Eric Odenheimer, MBA HSG

Directeur général/CEO, MERIDIAN AG, Bierigutstrasse 7, 3608 Thoune

Dr med. Gert Printzen 

ANALYTICA Laboratoires Médicaux SA, Falkenstrasse 14, 8024 Zurich

▶ Vincent Wolff (entrée au 1er avril 2019)

Doctorant, Institut Banking et Finance, Université Zurich, Plattenstrasse 32, 8032 Zurich



Comité chargé des questions de placements



Comité chargé des questions juridiques



Comité chargé des questions de prestations



Comité chargé des questions de personnel





Signature collective à deux




Président/e



Conseil de fondation - Représentante et représentants des employeurs

◀ **Mario Da Rugna, lic. iur. (départ au 31 mars 2019)** 
Chef du département Personnel et Entreprise, Hôpital universitaire Bâle, Hebelstrasse 32, 4031 Bâle

Rolf Curschellas 
Directeur RH, Hôpital universitaire de Zurich, Human Resources Management
Schmelzbergstrasse 24, 8091 Zurich



Stéphane Johnner
Directeur administratif et financier adjoint, Direction des finances opérationnelles, CHUV
Centre hospitalier universitaire vaudois, Rue du Bugnon 21, 1011 Lausanne

Daniel Kalberer, lic. rer. publ. HSG  
Directeur général, Association des hôpitaux zurichois, Nordstrasse 15, 8006 Zurich

Markus Lüdi  
Directeur fonction de soutien, Groupement Hôpital de l'Île SA, Hôpital de l'Île / Hôpital
universitaire Berne, Freiburgstrasse 41, 3010 Berne

▶ **Eleonora Riz à Porta (entrée au 1er avril 2019)**
Responsable département personnel, Human Resources Management, Hôpital universitaire
de Bâle, Hebelstrasse 32, 4031 Bâle

Primus Schlegel, licencié ès sciences HSG, Président  
Chef du service du personnel du canton de Saint-Gall, Davidstrasse 35, 9001 Saint-Gall

Pascal Scholl, licencié ès sciences politiques  
Représentant de l'hôpital cantonal Aarau SA, de l'hôpital cantonal Baden SA et des Services
psychiatriques Aargau SA

Andreas Woodtli
Directeur des Services du Personnel, Hôpitaux de Soleure SA, Schössliweg 2-6, 4500 Soleure

La durée du mandat du Conseil de fondation est de respectivement quatre ans. Le mandat actuel dure du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2020.



Comité chargé des questions de placements



Comité chargé des questions juridiques



Comité chargé des questions de prestations



Comité chargé des questions de personnel



Signature collective à deux



Président/e

Direction

Christoph Rytz, Directeur de l'agence

· Signature collective à deux

Martin Ammann, Directeur suppléant de l'agence

· Signature collective à deux

Brian Keith Zuckweiler, Asset Manager

· Signature collective à deux



«Je travaille maintenant depuis 1997 pour la Fondation de prévoyance ASMAC. M'identifier autant à mon travail qu'à mon employeur ainsi qu'à leurs valeurs, c'est pour moi, outre de merveilleux et merveilleuses collègues de travail, le fondement pour exercer mes tâches avec beaucoup de plaisir, d'élan et d'engagement. Donner et recevoir, ceci est vécu au quotidien!»

ANDREA BÜTIKOFER

Responsable suppléante de la comptabilité
Personnel / Administration + Organisation

1.5 Experts, Organe de révision, Conseillers, Autorité de surveillance

Expert

Partenaires contractuels: DEPREZ Experten SA, Neustadtgasse 7, 8001 Zurich

Experts exécutants: Christoph Furrer, Expert agréé en prévoyance professionnelle

Organe de révision

Ernst & Young AG
Schanzenstrasse 4a, 3001 Berne
Marco Schmid, Réviseur principal

Global Custodian et Investment Controller

CREDIT SUISSE SA
Uetlibergstrasse 231, 8070 Zurich

Autorité de surveillance

Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF)
Belpstrasse 48, case postale, 3000 Berne 14

1.6 Employeurs affiliés

Peuvent s'affilier à la fondation

- les cantons, communes, groupements hospitaliers et autres institutions de droit public employant du personnel médical;
- les hôpitaux et autres instituts de santé publique employant du personnel médical;
- l'asmac, ses sections et organisations;
- à titre exceptionnel et avec l'approbation du Conseil de fondation, d'autres institutions et établissements employant du personnel non médical, pour autant qu'ils occupent essentiellement du personnel de formation universitaire en formation continue ou qu'ils assument entièrement ou partiellement les obligations LPP de ce dernier.

Les données détaillées concernant les employeurs affiliés figurent dans l'appendice 1

2. Membres actifs et bénéficiaires de rente

2.1 Assuré(e)s actif(ve)s et compte épargne vieillesse libre de cotisations

Assuré(e)s actif(ve)s	Hommes	Femmes	Total	Année précédente	Ecart
1er janvier 2019	9'311	11'964	21'275	20'849	426
Entrées	4'269	6'027	10'296	8'697	1'599
Entrées effectives	2'331	3'159	5'490	5'233	257
Entrées changement d'employeur interne	1'938	2'868	4'806	3'464	1'342
Départs au total	-4'013	-5'665	-9'678	-8'271	-1'407
Sorties effectives ¹⁾	-1'021	-1'441	-2'462	-2'399	-63
Sorties changement d'employeur interne	-2'992	-4'224	-7'216	-5'872	-1'344
1er janvier 2020	9'567	12'326	21'893	21'275	618

¹⁾ inclus sorties lors de retraite, invalidité et décès

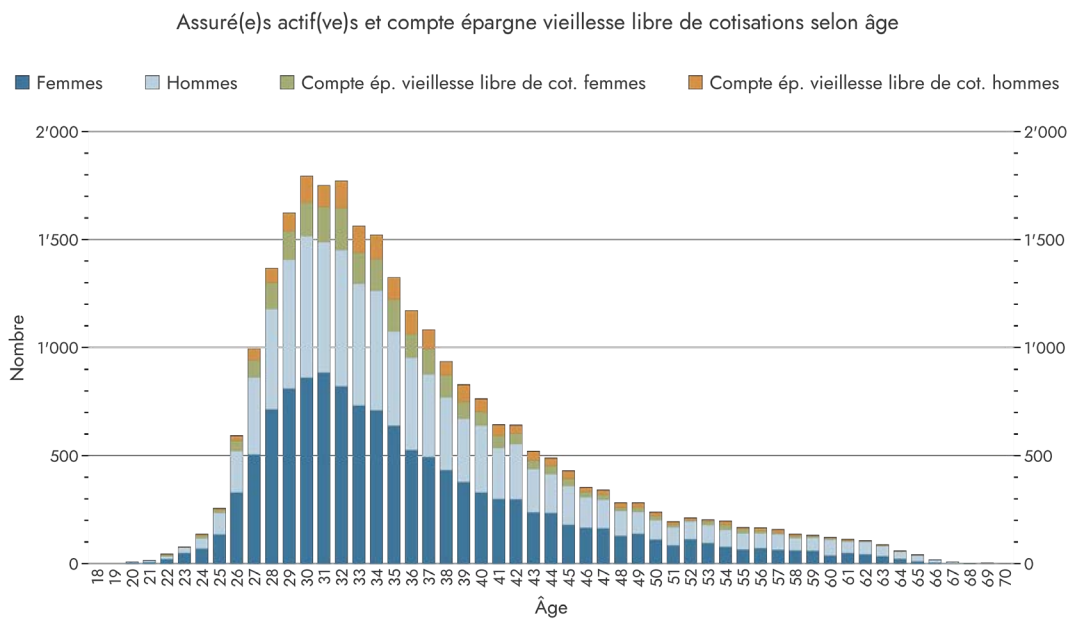
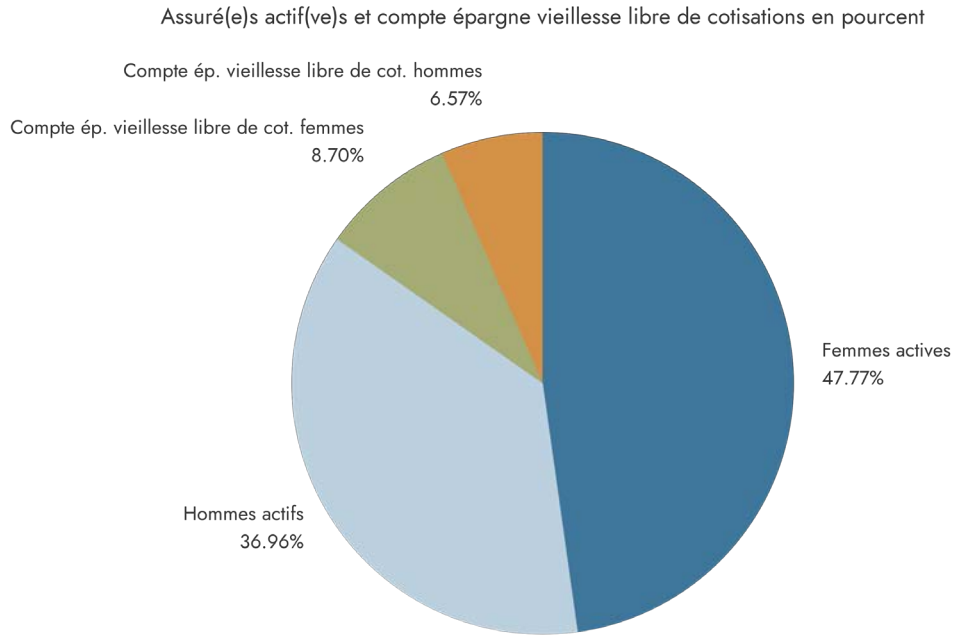
Assurance risque lors d'interruption de travail	Hommes	Femmes	Total	Année précédente	Ecart
1er janvier 2019	53	104	157	165	-8
Entrées	119	242	361	353	8
Entrées dans l'assurance d'interruption	119	242	361	353	8
Départs au total	-127	-246	-373	-361	-12
Sorties	-37	-74	-111	-116	5
Sorties changement d'employeur interne	-90	-172	-262	-245	-17
1er janvier 2020	45	100	145	157	-12

Total assuré(e)s actif(ve)s	9'612	12'426	22'038	21'432	606
------------------------------------	--------------	---------------	---------------	---------------	------------

Compte épargne vieillesse libre de cotisations	Hommes	Femmes	Total	Année précédente	Ecart
1er janvier 2019	1'580	2'160	3'740	3'505	235
Entrées	2'207	3'123	5'330	4'508	822
Entrées	2'207	3'123	5'330	4'508	822
Départs au total	-2'078	-3'020	-5'098	-4'273	-825
Sorties ¹⁾	-2'078	-3'020	-5'098	-4'273	-825
1er janvier 2020	1'709	2'263	3'972	3'740	232

¹⁾ inclus sorties lors de retraite, invalidité et décès

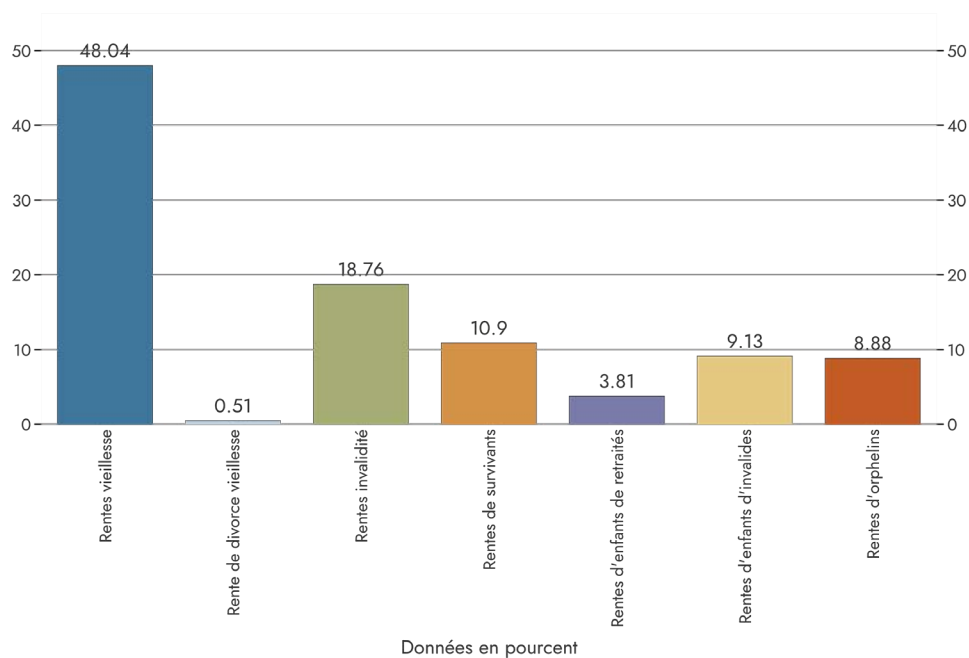
Les données détaillées concernant la modification de l'effectif par employeur affilié figurent dans l'appendice 1.



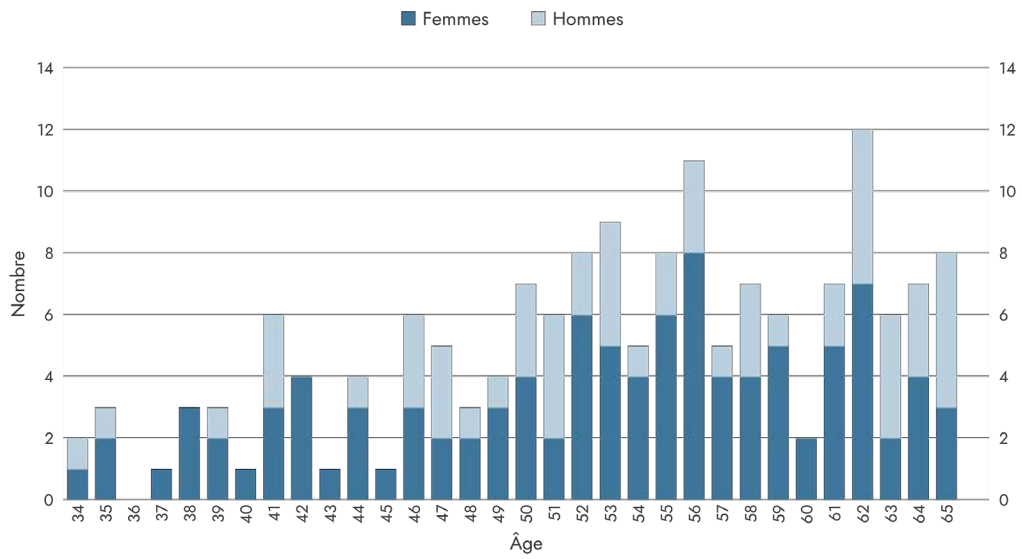
2.2 Bénéficiaires de rentes

	Rentes vieillesse	Rente de divorce vieillesse	Rentes invalidité	Rentes de survivants	Rentes d'enfants de retraités	Rentes d'enfants d'invalides	Rentes d'orphelins	Total
1er janvier 2019	336	2	134	82	28	67	67	716
Nouvelles rentes	48	2	18	6	9	14	7	104
Départs	-5	0	-4	-2	-7	-9	-4	-31
1er janvier 2020	379	4	148	86	30	72	70	789
dont hommes	204	2	54	14	17	42	38	371
dont femmes	175	2	94	72	13	30	32	418

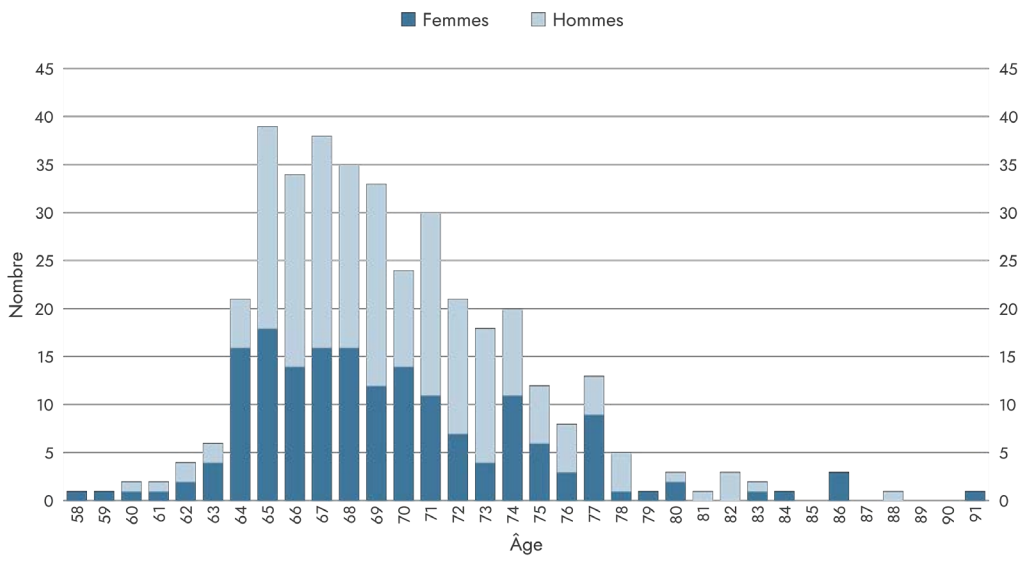
Genres de rentes



Structure d'âge des bénéficiaires de rentes invalidité



Structure d'âge des bénéficiaires de rentes vieillesse



«En octobre 2018, j'ai repris la direction de la gestion des assuré(e)s de mon prédécesseur Christoph Rytz, l'actuel directeur de l'agence. Décemment et avec respect, j'essaie de créer un environnement dans lequel mon équipe de collaborateurs et collaboratrices de longue date puisse se consacrer, dans une large mesure, aux prestations de services envers nos preneurs d'assurance et personnes assurées.»

FABRICE EMMENEGGER

Responsable de la gestion des assurés



3. Nature de l'application du but

3.1 Explication des conventions d'adhésion et des plans de prévoyance

Les employeurs concluent une convention d'adhésion avec la fondation. La convention d'adhésion décrit la relation juridique et désigne le plan de prévoyance à appliquer.

Les prestations de vieillesse sont basées sur la primauté des cotisations et sont déterminées par le règlement en vigueur au 1er janvier 2017.

Les prestations de décès et d'invalidité sont basées sur la primauté des prestations et sont déterminées par le salaire assuré au moment de la survenance d'un cas de prévoyance.

3.2 Financement, méthode de financement

Les cotisations annuelles servent au financement du capital épargne vieillesse (primauté des cotisations) et à la couverture des coûts pour les prestations de risque (primauté des prestations).

Le montant des cotisations d'employeurs et d'employé(e)s est fixé dans les plans de prévoyance. L'employeur prend en charge au moins 50 pourcent des charges globales.

La cotisation de risque pour les salaires annuels imputés jusqu'à hauteur de 300'000 francs suisses comprend 1,2 pourcent lors de l'exercice annuel. Pour les salaires annuels imputés entre 300'001 francs suisses jusqu'à 500'000 francs suisses, le taux de la cotisation de risque comprend quatre pourcent.

Les prestations suivantes sont prises en charge par la fondation sans perception de prime:

- les frais administratifs
- la redevance au Fonds de garantie selon art. 59 LPP
- la redevance à l'autorité de surveillance
- l'adaptation des rentes de survivants et d'invalidité à l'évolution des prix conformément à l'art. 36 LPP
- l'adaptation des rentes de vieillesse à l'évolution des prix dans le cadre des possibilités financières

L'obligation de cotisation d'employeurs ainsi que d'employé(e)s commence au début de l'assurance et prend fin à la retraite, au décès avant atteinte de la retraite, à la dissolution ou à l'interruption du rapport de travail. Sous réserve de la libération de cotisation en cas d'incapacité de gains.



3.3 Autres informations concernant l'activité de prévoyance

Assurance risque en cas d'interruption de travail


L'assurance d'interruption a pour objectif d'assurer la couverture de risques des personnes ayant moins de 50 ans, affiliées à la fondation, qui, durant une période limitée à deux ans au maximum, ne remplissent plus, ou plus entièrement, les conditions requises pour une adhésion à la fondation. L'adhésion à l'assurance d'interruption est exclue pour les indépendants ou pour les personnes n'ayant pas de domicile/d'établissement en Suisse.

Améliorations de prestations décidées

Lors de sa séance du 19 novembre 2019, le Conseil de fondation a décidé de doter les capitaux épargne vieillesse d'un intérêt de 1,5 pourcent (0,5 points de pourcentage au-dessus de l'intérêt minimal LPP) pour l'année 2020. Suite au résultat positif au 31 décembre, le Conseil de fondation a octroyé, en décision par voie de circulaire du 17 janvier 2020, une élévation du taux d'intérêt de 1,5 pourcent. Cette élévation du taux d'intérêt est financée au 31 décembre 2019 par d'une provision pour les améliorations de prestations décidées.

Adaptation des rentes à l'évolution des prix

Le Conseil de fondation a déterminé qu'il prendrait la décision quant à la compensation du renchérissement sur les rentes au 1er janvier 2020, lors de la séance du Conseil de fondation du 19 mars 2020. En raison de la pandémie liée au Coronavirus, la séance du Conseil de fondation du 19 mars 2020 a été annulée. La décision concernant la compensation du renchérissement sur les rentes au 1er janvier 2020 sera prise lors de la séance du 18 juin 2020.

A black and white portrait of Sandra Wyss, a woman with blonde hair, wearing a leopard print top. She is smiling and looking towards the camera.

«Depuis 1999 je me tiens à disposition de notre cercle de client(e)s et essaye d'effectuer mes tâches en permanence avec compétence et de manière responsable. J'ai toujours grand plaisir lorsque je peux, par mon professionnalisme, apporter un peu de lumière dans l'obscurité.»

SANDRA WYSS
Gestion des assurés

4. Principes d'évaluation et de rapports financiers, continuité

4.1 Confirmation sur le rapport financier selon la Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation sont établis en fonction des dispositions du Code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels, qui se composent du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, définissent la situation financière effective dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et correspondent aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26 (version au 1er janvier 2014).

4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation

Les principes d'évaluation ci-après ont été appliqués au 31 décembre 2019:

Créances

L'établissement du bilan des créances est effectué aux valeurs nominales. Concernant les risques apparents, des correctifs de valeurs adéquats sont entrepris.

Titres

L'évaluation des titres est établie au cours, respectivement aux valeurs du marché à la date de clôture du bilan. Les bénéfices et pertes de cours non réalisés qui en résultent sont comptabilisés avec effet sur le résultat. Les positions négatives existantes provenant d'opérations sur dérivés (valeur de remplacement de la vente de Puts et Calls) sont désignées séparément.

Conversion des devises étrangères

Les produits et les dépenses en monnaies étrangères sont convertis aux cours du jour. Les actifs et dettes en devises étrangères sont évalués aux cours valables en fin d'année. Les bénéfices et pertes de cours qui en résultent sont comptabilisés avec effet sur le résultat.

Prêts hypothécaires

L'établissement du bilan des prêts hypothécaires est effectué à la valeur nominale. Des correctifs de valeurs correspondants sont établis pour les risques apparents. Aucun correctif de valeur n'est actuellement nécessaire du point de vue économique.

Biens immobiliers

Une expertise de la valeur vénale est effectuée périodiquement sur les biens immobiliers. L'évaluation immobilière pour l'établissement du bilan ne doit pas dater de plus de cinq ans. L'évaluation des biens immobiliers a été effectuée lors de l'exercice annuel. Les valorisations/dévalorisations correspondantes ont été effectuées au 31 décembre 2019. Les constructions en cours ainsi que les terrains sont portés au bilan à hauteur des frais accumulés.

Dettes

L'établissement du bilan des dettes est effectué aux valeurs nominales.

Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont déterminés annuellement par l'Expert en assurances selon des principes reconnus et sur des bases accessibles de manière générale (LPP 2015 tables générationnelles).

Réserve de fluctuation de valeur

La réserve de fluctuation de valeur est constituée dans le but de faire face aux risques spécifiques du marché et permet de garantir de manière durable l'application des promesses de prestations. La définition de la valeur ciblée est basée sur des considérations économico-financières.

Autres actifs et passifs

L'établissement du bilan des autres actifs et passifs est établi aux valeurs nominales.

Capital immobilisé

Les capitaux de couverture ainsi que les provisions techniques nécessaires sont vérifiés et calculés annuellement par l'expert.

4.3 Modification des principes lors d'évaluation, de comptabilisation et de rapport financier

Lors de l'exercice annuel, il n'a été entrepris aucune modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de rapport financier.

«C'est avec une grande fiabilité et en conscience de la responsabilité que j'accomplis les tâches qui me sont confiées dans mon domaine d'activité. J'apprécie grandement la confiance qui m'est accordée. Je m'engage depuis l'année 2000 pour nos personnes assurées et les employeurs affiliés. Dans cette entre temps longue collaboration avec les services du personnel, la politesse, l'honnêteté et le respect me sont très importants. Je tiens naturellement également à ces valeurs envers les assuré(e)s et je fais de mon mieux afin de satisfaire à leurs demandes.»

CORNELIA MÜLLER
Gestion des assurés



5. Risques actuariels / Couverture des risques / Taux de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La Fondation de prévoyance ASMAC est une institution de prévoyance autonome.

Depuis 2010, les salaires annuels imputés jusqu'à 500'000 francs suisses peuvent également être assurés. Pour les salaires de plus de 300'000 francs suisses, les risques décès et invalidité sont réassurés auprès d'une compagnie d'assurance.

5.2

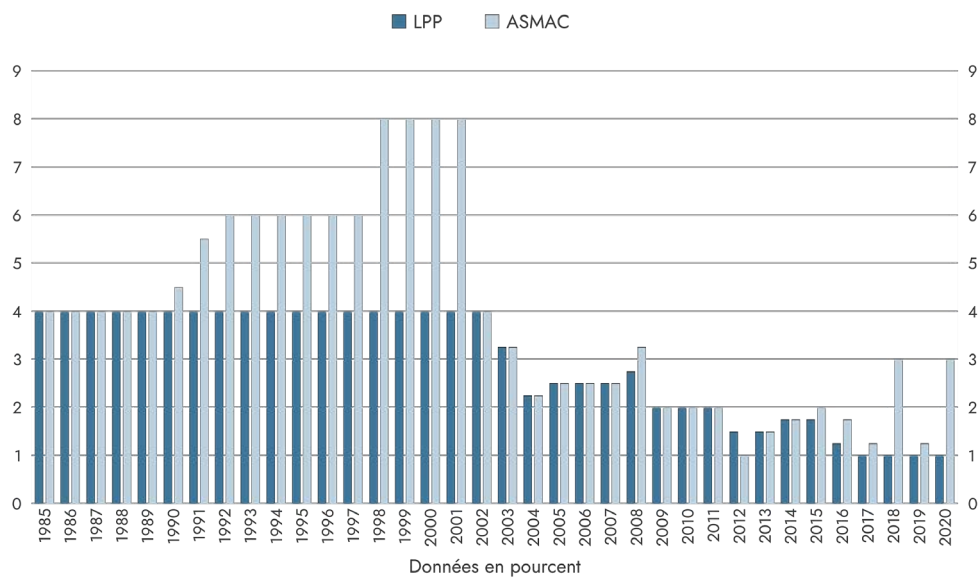
Développement et intérêt de l'avoir épargne en primauté des cotisations	2019	2018
Etat des avoirs épargne au 1er janvier	1'922'250'452	1'851'526'614
Cotisations épargne des employé(e)s	109'238'982	105'978'451
Cotisations épargne des employeurs	129'785'833	125'852'437
Capital épargne pour les assuré(e)s libéré(e)s de primes	1'813'056	1'681'961
Apports uniques et sommes de rachat	20'835'174	17'580'518
Apports de libre passage	97'775'974	74'554'496
Remboursements versements anticipés EPL / Divorce	1'800'194	2'250'268
Prestations de libre passage lors de sortie	-244'321'237	-254'780'037
Retraits anticipés EPL / Divorce	-7'019'662	-6'504'098
Prestations en capital lors de retraite	-9'113'394	-12'635'191
Capitaux pour survivants	-1'367'182	-206'021
Dissolution capital épargne suite à la retraite, au décès et à l'invalidité	-25'023'802	-33'882'033
Dissolution capital épargne invalides (transfert en capital de couverture bénéficiaires de rentes)	-4'331'469	-1'728'363
Intérêt du capital épargne (1,25 pourcent / 1,50 pourcent)	23'174'797	52'528'690
Intérêt complémentaire 2019 (4 pourcent)	82'226'072	0
Intérêt complémentaire prov. de corrections d'années précédentes 2017 (4 pourcent)	0	13'495
Mesures d'accompagnement prov. de corrections d'années précédentes 2017 (réduction taux de conversion au 01.01.2018)	0	19'264
Constitution capital épargne pour prestations de libre passage selon art. 17 et 18 de la Loi fédérale sur le libre passage (LFLP)	43'539	0
Augmentation manuelle capital épargne suite aux corrections rétroactives	16'876	0
Etat des avoirs épargne au 31 décembre	2'097'784'205	1'922'250'452

L'augmentation du capital épargne pour les prestations de libre passage selon art. 17 et 18 de la Loi fédérale sur le libre passage (LFLP) est effectuée pour les assuré(e)s actif(ve)s dont le montant minimal de la prestation de libre passage selon la Loi sur le libre passage (LFLP) aurait été plus élevé au 31 décembre que l'avoir de vieillesse disponible.

5.3

Total des avoirs vieillesse selon LPP		2019	2018
Avoirs vieillesse LPP (comptes-témoins)		744'117'568	710'876'746
Intérêt du capital épargne vieillesse LPP		1,00 %	1,00 %

Intérêt du capital épargne vieillesse



5.4	Développement du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes	2019	2018
	Etat du capital de couverture au 1er janvier	369'436'037	335'462'311
	Rentes de vieillesse	-12'075'281	-10'479'895
	Rentes de survivants	-3'855'209	-3'590'255
	Rentes d'invalidité	-6'855'983	-6'506'064
	Constitution du capital de couverture suite à la retraite, au décès et à l'invalidité	24'972'365	33'805'067
	Constitution du capital de couverture invalides (transfert provenant du capital épargne)	4'331'469	1'728'363
	Augmentation du capital de couverture des bénéficiaires de rentes	49'462'919	19'016'511
	Etat du capital de couverture au 31 décembre	425'416'317	369'436'037

5.5	Composition, développement et explication des provisions techniques	2019	2018
	Fluctuations de risques	20'940'000	20'280'000
	Pertes sur retraites	25'380'000	19'650'000
	Cas d'invalidité en suspens	11'130'000	12'370'000
	Améliorations de prestations décidées	32'070'000	0
	Diminution du taux d'intérêt technique	19'300'000	16'700'000
	Total des provisions techniques	108'820'000	69'000'000

«Depuis mes débuts en 2019 au sein de l'équipe de la Fondation de prévoyance ASMAC, j'ai le plaisir quotidien d'une collaboration passionnante avec mes collègues ainsi qu'avec les clients et clientes. La satisfaction des assuré(e)s et les défis réguliers font partie de mon ADN. Je tiens grandement à un respect mutuel – à une communication d'égal à égal.»

ALESSANDRO DOMINIANNI
Gestion des assurés



Provision pour les fluctuations des risques

Cette provision permet de compenser une évolution négative des sinistres dans le cadre des risques invalidité et décès des assuré(e)s actif(ve)s. La réserve de fluctuation de valeur correspond aux cotisations de risques d'une année, se basant toutefois sur les cotisations de risques effectives de l'année écoulée.

Provision pour les pertes sur retraites

La provision sert au financement des pertes survenant dans le cadre des retraites vieillesse et résultant des taux de conversion trop élevés en comparaison aux bases actuarielles. Selon le règlement de provisions, la provision correspond à un pourcentage des avoirs de vieillesse des assuré(e)s actif(ve)s et des invalides ayant atteint l'âge de 55 ans.

Le pourcentage comprend cinq pourcent au 31 décembre 2019 et sera ensuite augmenté de 0,5 pourcent par année civile.

Provision pour les cas d'invalidité en suspens

La provision sert au financement des cas d'invalidité, connus et inconnus, en suspens. Une part de 50 pourcent de la valeur effective calculée pour les prestations est prélevée pour la provision, ceci en tenant compte du fait qu'une partie uniquement des cas d'invalidité en suspens aboutira à une invalidité.

Provision pour les améliorations de prestations décidées

La provision sert au financement des améliorations de prestations déjà décidées, en faveur des assuré(e)s, mais n'étant pas encore prises en compte dans le capital de prévoyance. Le montant de cette provision correspond respectivement aux coûts présumés des améliorations de prestations décidées.

La provision est utilisée pour le financement de l'élévation du taux d'intérêt du capital épargne vieillesse pour l'année 2020.

Provision pour la diminution du taux d'intérêt technique

Cette provision établira par étapes l'augmentation probable du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes, faisant suite à une diminution future du taux d'intérêt technique. La provision correspond à un pourcentage du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

La provision constituée, d'environ cinq pourcent du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes, correspond à une diminution future du taux d'intérêt technique à 1,5 pourcent, qui est aujourd'hui à deux pourcent.

5.6 Résultat de la dernière expertise du rapport actuariel

La dernière expertise actuarielle est datée du 31 décembre 2016. La recommandation de l'expert concernant le taux d'intérêt technique avec constitution d'une provision "Abaissement taux d'intérêt technique" a été mise en oeuvre. La valeur ciblée de la réserve de fluctuation de valeur a été augmentée à 14,8 pourcent au 1er janvier 2020. En raison de la structure d'âge actuelle, il est encore renoncé à un nouvel abaissement des taux de conversion.

Une nouvelle expertise est actuellement effectuée, sur la base des chiffres au 31 décembre 2019 et des bases actuarielles LPP 2015, table générationnelle, ainsi que d'un taux d'intérêt technique de deux pourcent.

La confirmation de l'expert en prévoyance professionnelle concernant la garantie des obligations légales figure dans l'appendice 2.

5.7

Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	2019	2018
Base technique	LPP 2015 Table générationnelle	LPP 2015 Table générationnelle
Taux d'intérêt technique p.a.	2,0 %	2,0 %

5.8 Modification des bases actuarielles et hypothèses

Aucune modification n'a eu lieu lors de l'exercice annuel.

«L'évolution du numérique se développe à une vitesse fulgurante depuis des années. Le plus grand défi consiste à se développer de manière permanente dans la technologie d'information, ceci afin d'être à la hauteur des besoins et exigences en constante évolution. Depuis 1997 déjà, je m'engage de manière proactive à la Fondation de prévoyance ASMAC.»

PATRICK DANIELI
Responsable informatique



5.9

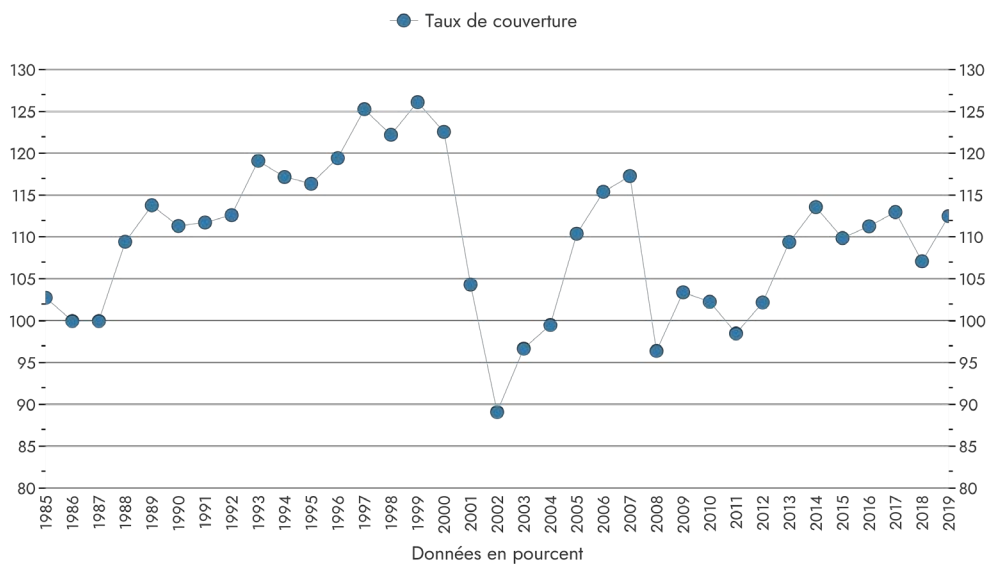
Taux de couverture selon art. 44
OPP 2 au 31 décembre

2019

2018

Actifs (somme du bilan)	2'967'318'064	2'535'470'678
Dettes	-3'463'147	-6'772'431
Compte de régulation passif	-110'656	-92'139
Réserves de cotisations d'employeurs	-1'585'097	-1'457'944
Provisions non techniques	0	0
Fortune de prévoyance nette	2'962'159'164	2'527'148'164
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	2'632'020'523	2'360'686'489
Taux de couverture	112,5 %	107,1 %

Evolution du taux de couverture selon article 44 OPP 2



5.10

Taux de couverture porteur de risque (économique) au 31 décembre	2019	2018
Fortune de prévoyance nette selon art. 44 OPP 2	2'962'159'164	2'527'148'164
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (économique)	-556'643'000	-458'869'000
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (technique)	-425'416'317	-369'436'037
Différence d'évaluation par rapport à la valeur du marché	-131'226'683	-89'432'963
Fortune de prévoyance des assuré(e)s actif(ve)s (économique)	2'405'516'164	2'068'279'164
Capital de prévoyance des assuré(e)s actif(ve)s	2'097'784'205	1'922'250'452
Taux de couverture	114,7 %	107,6 %

Le degré de couverture sous risque

Le degré de couverture sous risque a été créé en 2011 par PPCmetrics SA. Selon une étude de Swisscanto en 2015, il est calculé régulièrement par environ un tiers de toutes les institutions de prévoyance.

La tolérance au risque d'une institution de prévoyance se compose de la tolérance au risque financière et structurelle. Le degré de couverture sous risque tient compte de ces deux dimensions en mesurant la charge de risque assumée par les porteurs de risques d'une institution de prévoyance. Les porteurs de risques sont les assurés actifs et les employeurs. Les rentes en cours sont en revanche garanties par la loi. Plus la part des rentes garanties relativement aux engagements est élevée, plus les risques se concentrent sur les assurés actifs. Le degré de couverture sous risque apporte la transparence nécessaire sur les assurés actifs. Contrairement au degré de couverture selon article 44 OPP 2, le degré de couverture sous risque neutralise les différences de taux d'intérêt technique ainsi que de structure de caisse de pensions (part de rentiers), permettant ainsi une comparaison directe de différentes institutions de prévoyance (source: PPCmetrics SA).

Facteurs de conversion

L'évaluation de la valeur de marché des capitaux de prévoyance bénéficiaires de rentes est effectuée à l'aide d'un facteur de conversion. Ce dernier se base sur les flux de capitaux de prévoyance d'un échantillon représentatif de bénéficiaires de rentes ainsi que des risques biométriques selon les bases techniques. Pour un calcul à partir du 31 décembre 2017 sont utilisées les bases actuarielles LPP 2015 (table générationnelle avec le modèle Menthonnex). L'évaluation des flux conforme au risque est effectuée à l'aide des taux d'intérêt actuels des obligations de la Confédération (source: BNS) couvrant les échéances des engagements.

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers et gestionnaires en placement, règlement de placement

Le Conseil de fondation, en tant qu'organe supérieur, assume la responsabilité des placements à moyen et long terme. Il a défini dans son règlement de placement l'organisation de la gestion de fortune.

Au sein des dispositions de la LPP et du règlement de fondation, le règlement de placement détermine les principes, les lignes directrices, les tâches et les compétences qui sont à respecter par la Fondation de prévoyance ASMAC dans la gestion des biens de la fondation.

Le Conseil de fondation a nommé une commission chargée des placements. Les membres de la commission sont mentionnés sous le point 1.4.

La gestion de fortune est effectuée à l'interne.

Le Global Custody est réalisé par le CREDIT SUISSE SA.

«La confiance est la base de chaque relation et la condition essentielle pour une collaboration constructive. Je fais partie de l'équipe de la Fondation de prévoyance ASMAC depuis mars 2019. La confiance est une valeur inhérente à la collaboration, qui est ici comprise et vécue. Nous pouvons humainement compter les uns sur les autres et nous faire confiance mutuellement au niveau professionnel. Cette agréable sensation d'équipe est importante et précieuse pour moi et me motive beaucoup dans mon travail.»

MIRIAM BRAND

Responsable de la comptabilité



6.2 Stratégie de placement

Catégorie de placements en pourcent	Marges			Effectif	
	minimum	maximum	Stratégie	2019	2018
Valeurs nominales					
Devises et placements marché monétaire	0.0	25.0	6.0	21.9	25.8
Hypothèques	0.0	10.0	4.0	0.9	1.0
Obligations francs suisses	6.0	20.0	12.0	10.1	11.4
Obligations devises étrangères	2.0	16.0	6.0	4.3	4.6
Total			28.0	37.2	42.8
Valeurs réelles					
Actions Suisse	10.0	28.0	22.0	24.5	21.8
dont Blue-Chips	5.0	14.0	11.0	12.4	11.3
dont valeurs secondaires	5.0	14.0	11.0	12.1	10.5
Actions monde	10.0	28.0	20.0	20.8	19.2
dont Blue-Chips	5.0	14.0	10.0	10.6	9.8
dont valeurs secondaires	5.0	14.0	10.0	10.2	9.3
Placements alternatifs (Commodities)	0.0	10.0	5.0	4.0	0.9
Biens immobiliers	15.0	30.0	25.0	13.5	15.4
dont direct	15.0	30.0	17.0	10.6	12.4
dont indirect	0.0	10.0	8.0	2.9	2.9
Total			72.0	62.8	57.2
Total valeurs nominales / Valeurs réelles			100.0	100.0	100.0
Part en devises étrangères	18.0	62.0	30.0	27.8	27.1

La marge minimale dans la catégorie de placement «Biens immobiliers» n'a pas été atteinte, étant donné que lors de l'exercice annuel, les investissements d'environ 73 millions francs suisses dans les «Biens immobiliers directs» n'ont pas encore pu être réalisés.

6.3 Utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP 2) pour autant que le respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50 al. 1–3 OPP 2) puisse être établi de façon concluante

Aucune extension selon art. 50 al. 4 OPP 2 n'a été utilisée lors de l'exercice annuel.

6.4	Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur	2019	2018
	Situation de la réserve de fluctuation de valeur au 1er janvier	166'461'675	284'000'000
	Constitution à charge / Dissolution en faveur du compte d'exploitation	149'538'325	-117'538'325
	Réserve de fluctuation de valeur au 31 décembre	316'000'000	166'461'675
	Obligations	2'547'852'965	2'391'343'041
	Valeur ciblée de la réserve de fluctuation de valeur	316'000'000	296'526'537
	Reserveüberschuss/-defizit	0	-130'064'862
	Vorhandene Wertschwankungsreserve in Prozent der Verpflichtungen	12,40 %	6,96 %

La réserve de fluctuation de valeur sert à la compensation des fluctuations des placements de capitaux.

La réserve de fluctuation de valeur minimale nécessaire est calculée selon la méthode Value at Risk 95 pourcent. Elle doit empêcher, en tenant compte de l'année de placement la moins favorable depuis l'introduction de la LPP obligatoire 1985, que la fondation ne se retrouve à découvert en l'espace d'une année, ceci en observant la stratégie de placement en vigueur et en tenant compte de l'apport de prestation.

La valeur ciblée de la réserve de fluctuation de valeur comprend 12,4 pourcent des obligations. Les obligations sont déterminées en procédant, sur le total du bilan, à la déduction des réserves de fluctuations de valeurs existantes, des provisions non techniques ainsi que du résultat provisoire.

Si la valeur ciblée est à nouveau atteinte, la procédure selon l'article 5 du règlement de provisions est à suivre.

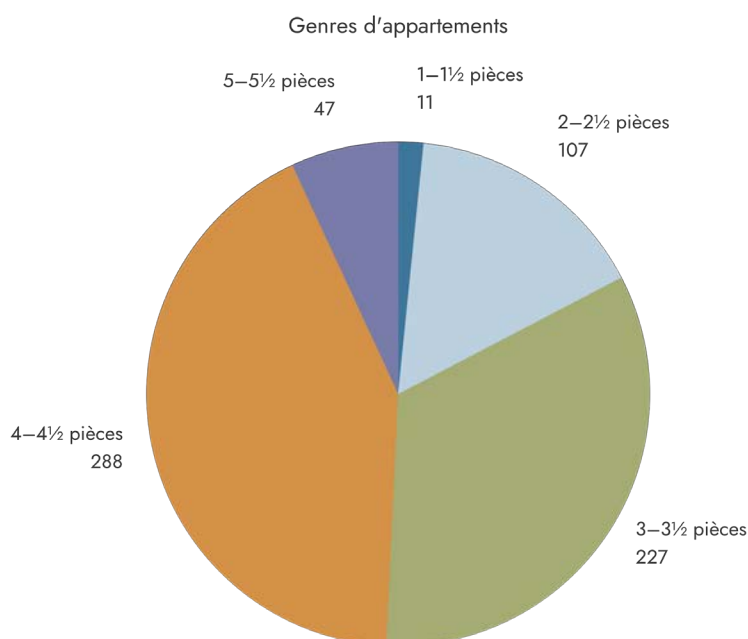
6.5

Représentation des placements de fortune par catégorie de placements	2019 en milliers de CHF	2018 en milliers de CHF
Liquidités, placements de dépôts à terme fixe	744'006	647'632
Créances	7'167	6'357
Placements auprès de l'employeur	29'548	32'365
Obligations Suisse	291'468	281'599
Placements à revenu fixe et placements similaires	291'468	281'599
Obligations étrangères	121'691	113'896
Placements à revenu fixe et placements similaires	121'691	113'896
Actions Suisse	717'510	542'410
Placements à revenu fixe et placements similaires	116	104
Actions et titres similaires	695'385	542'305
Placements alternatifs, matières premières et biens immobiliers	22'008	0
Actions étrangères	606'606	477'641
Actions et titres similaires	605'183	476'551
Placements alternatifs, matières premières et biens immobiliers	1'422	1'090
Placements alternatifs (Commodities)	25'142	22'951
Placements alternatifs, matières premières et biens immobiliers	19'284	17'445
Placements mixtes et autres placements	5'859	5'506
Fonds de placement immobilier et participations	85'495	73'525
Actions et placements similaires	0	11'728
Placements alternatifs, matières premières et biens immobiliers	85'495	61'797
Titres	1'847'913	1'512'022
Hypothèques à taux fixe	20'194	18'813
Hypothèques Libor	5'437	5'492
Hypothèques variables de 1er rang	1'100	1'113
Hypothèques variables de 2e rang	317	258
Prêts hypothécaires	27'049	25'676
Biens immobiliers loués	277'085	236'641
Copropriétés	0	19'114
Constructions en cours	33'340	54'326
Immobilisations corporelles mobiles	26	38
Biens immobiliers et immobilisations corporelles	310'451	310'119
Total placements de fortune	2'966'133	2'534'171

6.5.1 Biens immobiliers direct

	Année de construction	Superficie du terrain en m2	Nombre total d'appartements	Locaux commerciaux/bureaux	Nombre total d'objets en location	Valeur comptable en milliers de CHF	Valeur d'assurance en milliers de CHF	Entrées de loyers en milliers de CHF	Rendement en pourcent
Aarberg									
Leimernweg 9/11/13	2001	1'381	20		20	5'745	4'682	318	5.54
Leimernweg 17/19/21	2000	1'216	20		20	5'610	4'503	313	5.58
Leimernweg 29/31/33	1999	1'180	19		19	5'435	4'906	318	5.85
Berne									
Brunnmattstrasse 85	1962	583	10	2	12	2'795	2'202	126	4.50
Kollerweg 32	1964	1'136	2	1	3	4'470	3'980	218	4.88
Bienne									
Länggasse 2/4/6	2008	1'981	20		20	7'380	7'129	388	5.26
Länggasse 10	2013	1'182	14		14	5'600	4'357	291	5.21
Sägefildweg 45/45a	2018	1'709	20		20	7'995	7'200	404	5.05
Sägefildweg 47/47a/47b	2018	2'358	27	1	28	11'785	10'500	590	5.00
Sägefildweg 47c/47d	2019	1'709	19		19	6'600	7'500	399	6.04
Sägefildweg 47e/47f	2019	1'709	19		19	6'600	7'500	392	5.94
Berthoud									
Heimswilstrasse 30/32/34/36	1980	4'593	43		43	13'985	12'668	744	5.32
Gland									
Rte Malagny 13/15	2000	3'412	20		20	9'240	5'866	500	5.41
Ipsach									
Schürlistrasse 34	2001		12		12	3'930	3'146	216	5.49
Schürlistrasse 36	2003	7'793	8		8	3'010	2'753	164	5.44
Schürlistrasse 38	2002		8		8	2'825	2'700	158	5.59
Schürlistrasse 40	2002		8		8	2'990	3'324	163	5.45
Schürlistrasse 42	2003	1'355	8		8	3'075	2'884	166	5.38

	Année de construction	Superficie du terrain en m2	Nombre total d'appartements	Locaux commerciaux/bureaux	Nombre total d'objets en location	Valeur comptable en milliers de CHF	Valeur d'assurance en milliers de CHF	Entrées de loyers en milliers de CHF	Rendement en pourcent
Lyss									
Bahnhofstrasse 25	2016	2'161	0	1	1	1'940	1'800	62	3.18
Juraweg 3/3a	2011	986	17		17	7'400	5'813	384	5.19
Kappelenstrasse 28	2005	1'406	12		12	4'540	3'405	244	5.37
Stiglimattstrasse 11	2016	2'134	11		11	4'625	3'650	231	4.99
Stiglimattstrasse 13	2016	2'134	11		11	4'700	3'650	235	5.01
Stiglimattstrasse 15	2016	1'665	11		11	4'705	3'650	235	5.00
Stiglimattstrasse 17	2016	1'522	11		11	4'655	3'650	233	5.02
Ostermundigen									
Ahornstrasse 10/12	2014	1'834	18		18	7'770	6'220	398	5.12
Ahornstrasse 11	2019	3'896	53		53	18'100	12'500	870	4.81
Ahornstrasse 14/16/18	2014	2'231	18		18	8'355	7'050	422	5.06
Ahornstrasse 17/19/21	2016	2'890	30		30	14'140	9'800	705	4.98
Akazienweg 1/3	2017	2'216	22		22	10'440	7'380	520	4.98
Erlenweg 6/8/10	2013	2'130	18		18	9'150	8'428	462	5.04
Eschenweg 2/4	2016	1'927	16		16	7'875	6'400	394	5.01
Eschenweg 6/8/10	2017	2'921	26		26	13'390	9'300	666	4.97
Kirschbaumweg 1/3/5	2014	1'964	18		18	8'725	7'650	443	5.08
Kirschbaumweg 7/9	2013	1'512	12		12	6'180	5'768	312	5.04
Kirschbaumweg 11/11a/15	2013	2'545	24		24	10'760	9'537	545	5.06
Schiessplatzweg 12	2017	4'179	0	1	1	785	460	12	1.53
Soleure									
Schöngrünstrasse 45/45A	2005	3'604	14		14	5'470	4'107	302	5.52
Schöngrünstrasse 47/47A	2005		14		14	5'550	4'182	296	5.34
Villmergen									
Feldstrasse 7	2000	1'352	13		13	4'005	3'912	241	6.01
Feldstrasse 11	2001	1'448	14		14	4'755	4'584	281	5.90
Total			680	6	686	277'085	230'696	14'359	5.18



6.6 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Lors de l'exercice, des opérations à terme ont été en partie effectuées.

Dérivés par catégorie de placements en pourcent	Underlying	Derivate	Long	Short	Valeur du marché		Exposure	
					Marché	Jurid.		
Devise	100.00	0.00	0.00		100.00	27.78	0.00	
Devises/Placements marché monétaire	24.82				24.82	24.82	22.62	
Obligations	14.28	0.11	0.11		14.28	14.39	14.39	
Actions	45.33				45.33	45.33	45.33	
Biens immobiliers	13.50				13.50	13.50	13.50	
Hypothèques	0.92				0.92	0.92	0.92	
Matières premières	1.15	2.81	2.81		1.15	3.96	3.23	
Total	100.00				100.00			

La structure de la fortune, incluant les Exposures des instruments dérivés, a respecté les limites de l'OPP 2 et les marges de fluctuations tactiques de la structure stratégique de fortune.

6.7 Engagements de capital ouverts

Aucun engagement de capital est ouvert lors de l'exercice annuel.

6.8 Valeurs de marché et cocontractants des titres en securities lending

Aucun securities lending n'a été octroyé au cours de l'exercice annuel.

6.9 Explication du résultat net des placements

6.9.1	Produit des liquidités et des placements de dépôts à terme fixe	2019	2018
	Rendement de l'intérêt sur avoirs bancaires/postaux	707'137	520'026
	Rendement de l'intérêt sur placements fixes/option Call	0	33'141
	Taux d'intérêts négatifs avoirs de banque/poste	-3'908'349	-3'649'519
	Gains et pertes de cours réalisés sur conversions de devises étrangères	-682'039	-1'527'208
	Gains et pertes de cours non réalisés sur conversions de devises étrangères	-11'172'230	624'310
	Total produit des liquidités et des placements de dépôts à terme fixe	-15'055'481	-3'999'251

6.9.2	Produit des obligations Suisse	2019	2018
	Rendement de l'intérêt	2'323'814	2'462'475
	Produits et pertes sur cours réalisés	-358'235	-375'516
	Produits et pertes sur cours non réalisés	4'504'250	-1'958'062
	Total produit des obligations Suisse	6'469'829	128'898

6.9.3	Produit des obligations étrangères	2019	2018
	Rendement de l'intérêt	3'247'852	3'347'284
	Produits et pertes sur cours réalisés	33'185	-102'695
	Produits et pertes sur cours non réalisés	2'288'309	-1'563'048
	Total produit des obligations étrangères	5'569'346	1'681'541
6.9.4	Produit des actions Suisse	2019	2018
	Rendement de dividende	15'407'251	13'282'341
	Produits et pertes sur cours réalisés	3'234'810	1'022'597
	Produits et pertes sur cours non réalisés	153'341'372	-81'290'382
	Total produit des actions Suisse	171'983'433	-66'985'444
6.9.5	Produit des actions étrangères	2019	2018
	Rendement de dividende	10'648'286	13'379'818
	Produits et pertes sur cours réalisés	1'009'947	3'524'139
	Produits et pertes sur cours non réalisés	133'599'564	-44'434'237
	Total produit des actions étrangères	145'257'797	-27'530'280
6.9.6	Produit des placements alternatifs (Commodities)	2019	2018
	Produits et pertes sur cours réalisés	9'005'980	-7'550'355
	Produits et pertes sur cours non réalisés	2'571'531	-1'989'860
	Total produit des placements alternatifs (Commodities)	11'577'511	-9'540'214

6.9.7	Produit des fonds de placement immobilier et participations	2019	2018
	Rendement de l'intérêt	2'713'388	2'365'666
	Produits et pertes sur cours réalisés	0	73'074
	Produits et pertes sur cours non réalisés	12'232'325	-5'207'442
	Total Erfolg Immobilienfonds und Beteiligungen	14'945'713	-2'768'702

6.9.8	Produit prêts hypothécaires	2019	2018
	Rendement de l'intérêt sur prêts hypothécaires	284'622	255'566
	Amortissement des créances sur taux hypothécaires	0	0
	Total produit prêts hypothécaires	284'622	255'566

La Fondation de prévoyance ASMAC octroie, dans le cadre des ressources financières à disposition et sur requête, des prêts hypothécaires (maison familiale, propriété par étage), à des conditions attractives. Ne sont pas octroyés de crédits de construction ni de financement pour les objets à valeur affective respectivement pour les objets de luxe.

Le montant minimal pour l'octroi d'un prêt est de 100'000 francs suisses lors de la requête; le montant maximal est de 1'500'000 francs suisses.

Le prêt hypothécaire maximal se monte à 80 pourcent du prix d'achat lors de l'acquisition, dont jusqu'à 67 pourcent en hypothèque de premier rang et 13 pourcent en hypothèque de deuxième rang. Le capital propre minimal de 20 pourcent doit être financé par dix pourcent en espèces et/ou par des fonds du pilier 3a; les dix pourcent restants peuvent être financés par des fonds du 2e pilier ou de prêts rémunérables remboursables.

Le prêt est accordé sous forme d'hypothèques Libor trimestrielles, d'hypothèques à taux variable ou d'hypothèques à taux fixe. Une combinaison des types de prêts est possible. Les conversions d'hypothèques Libor en hypothèques à taux fixe peuvent être effectuées pour la fin d'un trimestre, en observant un délai de résiliation de deux mois.

Taux d'intérêts hypothécaires, valable au 1er novembre 2019

Hypothèque fixe, durée 5 ans	0,80 %
Hypothèque fixe, durée 7 ans	0,90 %
Hypothèque fixe, durée 10 ans	1,05 %
Hypothèque fixe, durée 12 ans	1,15 %
Hypothèque Libor de 3 mois	0,80 %
Hypothèque variable de 1er rang	1,75 %
Hypothèque variable de 2e rang (obligation d'amortissement)	2,00 %

6.9.9

Produit des biens immobiliers et immobilisations	2019	2018
Produits provenant de biens immobiliers provenant de loyers	13'101'226	12'051'615
Charges des biens immobiliers	-3'024'585	-2'623'244
Variation de valeur sur biens immobiliers loués	12'948'305	-126'763
Variation de valeur sur participations aux biens immobiliers	-18'757'714	0
Produits (+) et pertes (-) sur biens immobiliers Suisse	190'257	2'560
Amortissement sur immobilisations corporelles	-27'582	-37'834
Total produit des biens immobiliers et immobilisations	4'429'907	9'266'333

6.9.10

Autres intérêts et frais	2019	2018
Intérêts sur prestations de sortie	-263'156	-822'205
Frais liquidités et placements à terme fixe	-25'766	-20'354
Frais obligations Suisse	-578	-413
Frais obligations étrangères	-27'340	-23'230
Frais actions Suisse	-39'019	-29'797
Frais actions étrangères	-207'587	-241'469
Frais placements alternatifs (Commodities)	-63'297	-56'887
Frais fonds de placement immobilier et participations	-1'853	-2'111
Total autres intérêts et frais	-628'596	-1'196'466

6.9.11

Charges administratives placements	2019	2018
Charges administratives internes (charge de personnel et de biens)	-517'525	-520'000
Droit de timbre de négociation sur titres	-86'682	-73'637
Frais administratifs, de dépôt et de Custody	-271'521	-270'659
Licences informatiques et frais de maintenance	-76'663	-75'639
Somme de tous les indicatifs des coûts des placements collectifs (voir sous 6.10)	-940'877	-866'868
Total charges administratives placements de fortune	-1'893'268	-1'806'803

Les frais TER des placements collectifs en transparence d'un montant de 940'877 francs suisses ont été comptabilisés dans le compte d'exploitation en tant que frais de gestion de fortune. Les rendements des catégories de placements respectives ont été augmentés en conséquence.

6.9.12

Performance des placements en pourcent	2019	2018
Liquidité et placements marché monétaire	-0,46	-0,85
Obligations Suisse	2,25	0,04
Obligations étrangères	3,29	1,26
Action Suisse	31,39	-11,09
Blue Chips	30,31	-7,12
Valeurs secondaires	32,59	-15,03
Action étrangères	28,54	-5,32
Blue Chips	28,01	-4,44
Valeurs secondaires	29,07	-6,39
Placements alternatifs (Commodities)	44,56	-31,28
Fonds de placement immobilier et participations	19,86	-4,27
Biens immobiliers	2,81	4,43
Hypothèques	1,09	1,11
Performance sur la fortune globale	13,84	-3,66

Calcul de la performance

La performance est calculée selon un système interne du CREDIT SUISSE SA. Les rendements mensuels sont calculés selon la méthode TWR Modified Dietz.

La méthode «TWR Modified Dietz» calcule un rendement pour chaque mois. La différence de fortune corrigée des flux de fonds net externe est mise en relation avec le capital moyen investi. Le capital moyen investi est calculé par rapport à la valeur de fortune en début de mois, y compris la somme des flux de fonds pondérés dans le temps. Pour calculer le rendement total d'une période plus longue, les rendements mensuels sont liés géométriquement.

6.10	Explications des frais de gestion de fortune	2019	2018
	Total du placement global	2'966'132'646	2'534'171'451
	- Total des placements collectifs et non-transparents	-1'017'803	-65'056
	Total du placement en transparence des coûts	2'965'114'843	2'534'106'395
	Frais de gestion de fortune selon le compte d'exploitation	1'893'268	1'806'803
	Quote-part de la transparence des coûts <small>(part en valeur des placements en transparence des coûts sur le total des placements)</small>	99.97%	100.00%
	Total des frais de gestion de fortune en pourcent du placement en transparence des coûts	0.06%	0.07%
	Valeur du marché des placements collectifs en transparence	240'207'451	214'866'589
	Somme de tous les indicatifs des coûts pour les placements collectifs	940'877	866'868

Placements collectifs en transparence – Total Expense Ratio (TER)

Catégorie de placements	2019			2018		
	Valeur du marché en milliers de CHF	TER en pour-cent	TER en milliers de CHF	Valeur du marché en milliers de CHF	TER en pour-cent	TER en milliers de CHF
Obligations étrangères	28'658	0,15	44	26'850	0,15	39
Actions Suisse	19'518	0,40	78	15'877	0,40	63
Actions étrangères	102'076	0,23	237	87'392	0,24	209
Fonds de placement immobilier et participations	66'043	0,71	467	61'797	0,73	450
Placements alternatifs (Commodities)	23'912	0,49	116	22'951	0,46	105
Total	240'207	0,39	941	214'867	0,40	867

Placements collectifs non-transparents

Obligations étrangères	2019			2018	
	Valeur	Effectif	Valeur du marché en milliers de CHF	Effectif	Valeur du marché en milliers de CHF
Parts iShares Eb.Rexx Government Germany	1634347	4'000	382		
Total		4'000	382		
Actions étrangères valeurs secondaires	2019			2018	
	Valeur	Effectif	Valeur du marché en milliers de CHF	Effectif	Valeur du marché en milliers de CHF
Olymp. RTL INTL Rec	279904	14'476	0	14'476	0
SHS Olympia RTL Intl Struct.inh payment S.	279906	42'210	0	42'210	0
Ptg.Red.Shs Partners Grp. Gl Opportunities EUR	2701643			13'777	65
Total		56'686	0	70'463	65
Placements alternatifs (Commodities)	2019			2018	
	Valeur	Effectif	Valeur du marché en milliers de CHF	Effectif	Valeur du marché en milliers de CHF
Lyxor ETF Commodities Thom R/C CRB TR	2411673	0	463		
Lyxor ETF Commodities Thom R/J CRB exEnrg TR	2633014	0	173		
Total		0	636		
Total		60'686	1'018	70'463	65

6.11 Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations d'employeur

Placements auprès de l'employeur	2019	2018
Avoirs débiteurs envers les employeurs affiliés	29'448'182	32'265'279
Participation PK Immo SA	100'000	100'000
Total placements auprès de l'employeur	29'548'182	32'365'279

La PK Immo SA est à 100 pourcent une filiale de la Fondation de prévoyance ASMAC. La société s'occupe de toutes les questions ayant trait à l'immobilier. Font partie de ses prestations immobilières la gestion des immeubles de location, la gérance des propriétés par étage et des copropriétés, les premières mises en location, les estimations immobilières ainsi que la vente d'objets immobiliers.

Réserves de cotisations d'employeurs	2019	2018
Réserves de cotisations d'employeurs sans renonciation d'utilisation	1'585'097	1'457'944
Total réserves de cotisations d'employeurs	1'585'097	1'457'944

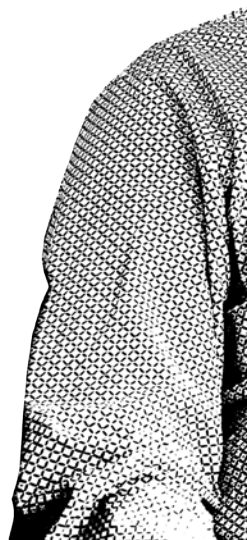
De cinq employeurs sont existantes des réserves de cotisations d'employeurs. Les réserves de cotisations d'employeurs ne sont rémunérées d'aucun intérêt.

6.12 Rétrocessions

En règle générale, aucun mandat de gestion de fortune n'est donné en externe. Les placements sont effectués exclusivement par l'Inhouse-Asset-Manager.

6.13 Exercice du droit de vote (art. 49a al. 2 let. b OPP 2)


L'exercice des droits de vote lors d'assemblées générales des sociétés anonymes Suisses cotées en bourse est à respecter.



Le vote a lieu en principe d'après les recommandations du conseiller de droit de vote élu par le Conseil de fondation. En cas de dérogations à la recommandation du conseiller de droit de vote, celui-ci se fera dans le sens de la proposition du Conseil de fondation. Lors d'autres dispositions de vote ou lorsqu'aucun conseiller de droit de vote n'a été élu, il relève exclusivement de la compétence de la commission pour les questions de placements.

Sur sa demande, le Conseil de fondation est informé quant au vote de la direction respectivement des décisions de la commission pour les questions de placements.

La fondation rend compte au moins une fois par an, sur son site internet, du résultat de l'exercice des droits de vote.



«Votre personne de contact fiable depuis plus de 25 ans en ce qui concerne le traitement professionnel de vos demandes dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement et de votre retraite.»

MARTIN AMMANN

Directeur suppléant de l'agence

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1	Créances	2019	2018
	Divers débiteurs	412'938	1'015
	Impôt anticipé	6'753'785	6'355'509
	Total créances	7'166'723	6'356'524
7.2	Compte de régulation des actifs	2019	2018
	Actifs transitoires	4'517	79
	Intérêts courus	1'180'901	1'299'148
	Total compte de régulation des actifs	1'185'418	1'299'227
7.3	Dettes	2019	2018
	Créditeurs	1'806'801	1'466'599
	Comptes courants Fonds de garantie	1'390'000	1'150'000
	Entrées en fonction et sorties en suspens	266'346	4'155'833
	Total dettes	3'463'147	6'772'431
7.4	Compte de régulation passif	2019	2018
	Passifs transitoires	110'656	92'139
	Total compte de régulation passif	110'656	92'139
7.5	Autres produits	2019	2018
	Commission de perception impôt à la source	6'030	5'796
	Prestations à des tiers	20'000	20'000
	Redevances demandes hypothécaires	300	4'200
	Autres produits	64'394	198'246
	Total autres produits	90'724	228'242
7.6	Autres dépenses	2019	2018
	Différences arrondies sur cotisations	260	-866
	Pertes sur débiteurs	0	3'744
	Autres dépenses	0	12'275
	Total autres dépenses	260	15'153

7.7

Charges administratives	2019	2018
Frais de personnel	2'065'181	2'130'428
Charges de biens	338'269	325'345
Organe de surveillance	23'546	22'311
Expert en assurances	15'164	7'237
Controlling de placements / Frais de révision	29'316	36'167
Frais de clarification cas de prestations	48'422	41'637
Autres charges administratives	315'628	387'850
Charges administratives des placements	-500'000	-520'000
Total charges administratives	2'335'526	2'430'976

7.8

Participation aux excédents provenant de contrats d'assurance


Lors de sa séance du 19 novembre 2019, le Conseil de fondation a décidé que la participation aux excédents provenant du contrat collectif d'assurance de la Mobilière sera utilisée pour la compensation des primes courantes.



«Je suis employée à la Fondation de prévoyance ASMAC depuis 2012 et me sens à l'aise et comblée dans ma responsabilité. L'alpha et l'oméga sont pour moi de répondre aux demandes et de réaliser les mandats des personnes assurées ainsi que des collaborateurs et collaboratrices au sein des services du personnel, ceci de manière professionnelle, compréhensible et avec beaucoup de sympathie. Et j'attache la plus grande importance à la fiabilité!»

NATHALIE KEUSCH

Gestion des assurés / Assurance d'interruption



«Dans la vie, la confiance est très importante. Egalement la fiabilité. Particulièrement lorsqu'il s'agit d'argent. Depuis 2004 je m'engage pour la gérance professionnelle et responsable de la fortune confiée à la Fondation de prévoyance ASMAC. Ceci faisant, je porte une attention particulière à ce que les frais de gestion de fortune soient situés à un niveau continuellement bas.»

BRIAN K. ZUCKWEILER

Asset Manager

8. Exigences de l'autorité de surveillance

Il n'y a pas d'exigence de l'autorité de surveillance à ce jour.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert / Explication des mesures nécessaires (article 44 OPP 2)

La fondation ne présente pas de découvert à la date de clôture du bilan. Le taux de couverture se monte à 112,5 pourcent au 31 décembre 2019.

9.2 Liquidations partielles

Aucune liquidation partielle n'a été entreprise lors de l'exercice annuel.

9.3 Mise en gage d'actifs

Afin de garantir la couverture de la marge dans le commerce de dérivés, un dépôt a été mis en gage auprès du CREDIT SUISSE SA, Zurich, jusqu'à la valeur de 21,2 millions de francs suisses.

9.4 Procédures juridiques en cours

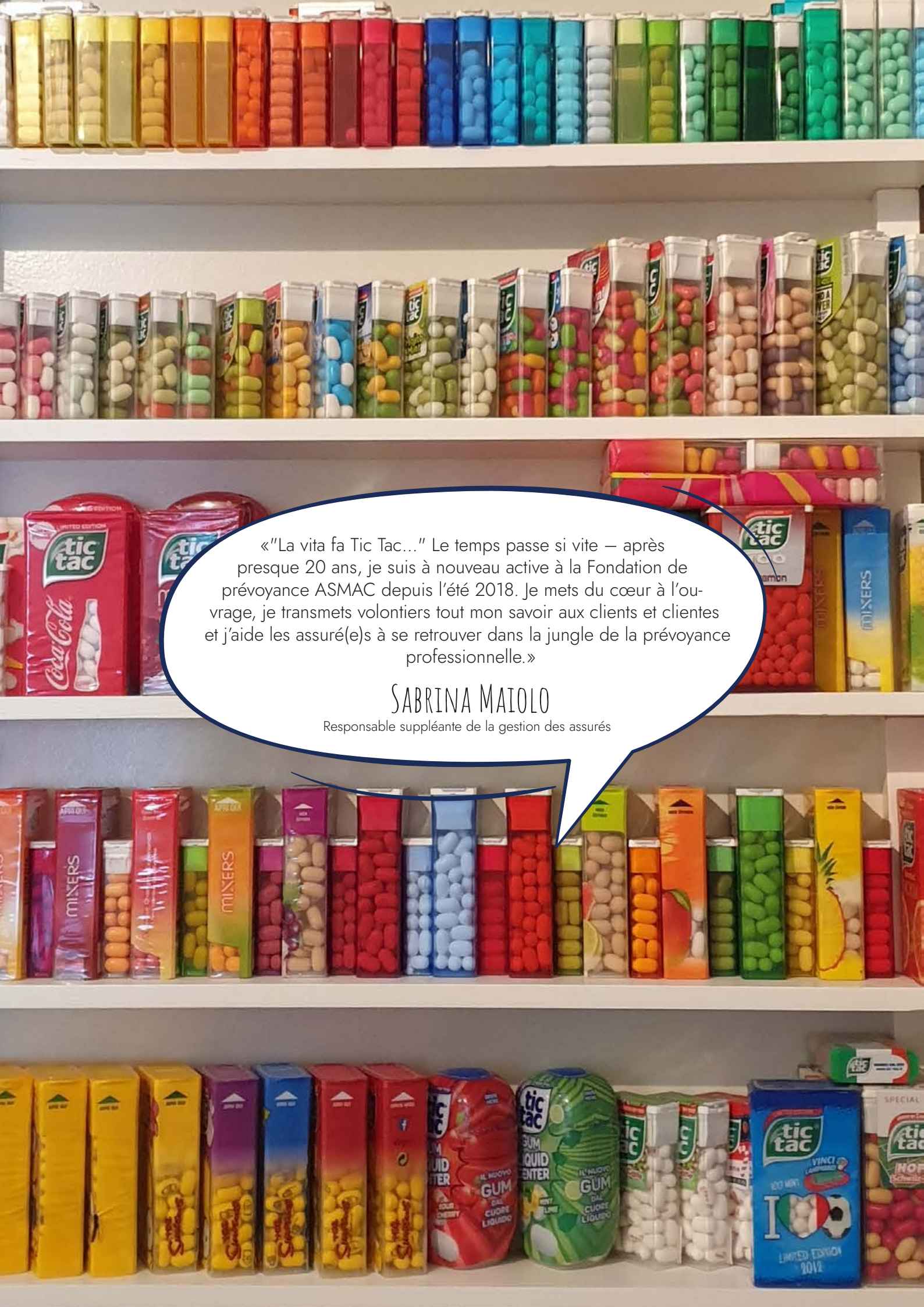
Il y a une procédure juridique en suspens à fin 2019 dans le domaine des cas de prestations.

9.5 Transactions spéciales et transactions de fortune

Aucune transaction spéciale n'est à noter et aucune transaction de fortune n'a été effectuée lors de l'exercice.

10. Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan

Il n'y a pas d'événements particuliers postérieurs à la date du bilan.



«"La vita fa Tic Tac..." Le temps passe si vite — après presque 20 ans, je suis à nouveau active à la Fondation de prévoyance ASMAC depuis l'été 2018. Je mets du cœur à l'ouvrage, je transmets volontiers tout mon savoir aux clients et clientes et j'aide les assuré(e)s à se retrouver dans la jungle de la prévoyance professionnelle.»

SABRINA MAIOLO

Responsable suppléante de la gestion des assurés

Appendice 1 / Employeurs affiliés

Liste des hôpitaux, cabinets médicaux et institutions affiliés à la Fondation de prévoyance ASMAC

	Entreprise	Effectif 01.01.2020			Effectif 01.01.2019			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Argovie								
aarReha Schinznach, Schinznach-Bad	281	5	7	12	4	6	10	2
ASANA Gruppe AG, Spital Leuggern, Leuggern	289	14	5	19	15	2	17	2
Asana Gruppe AG, Spital Menziken, Menziken	291	12	6	18	12	5	17	1
Barmelweid Gruppe AG, Barmelweid	283	12	17	29	14	9	23	6
Gesundheitszentrum Fricktal AG, Rheinfelden	284	28	40	68	26	42	68	-
Hirslanden, Klinik Aarau, Aarau	986	10	8	18	8	9	17	1
Kantonsspital Aarau AG, Aarau	276	178	332	510	183	326	509	1
Kantonsspital Baden AG, Baden	277	130	191	321	120	187	307	14
Klinik Schützen, Rheinfelden	628	17	53	70	17	52	69	1
KSA Praxiszentrum AG, Aarau	1126	1	5	6	2	3	5	1
Praxis Dr. Hlobil, Zofingen	972	-	1	1	-	1	1	-
Praxis Dr. Simonett, Frick	757	1	-	1	1	-	1	-
Praxis Dr. Waldvogel, Erlinsbach	928	-	-	-	1	2	3	-3
Psychiatrische Dienste Aargau AG, Brugg	278	50	59	109	50	59	109	-
Reha Rheinfelden, Rheinfelden	286	7	6	13	7	4	11	2
RehaClinic AG, Bad Zurzach	288	10	5	15	9	7	16	-1
Schweizer Partnerschaft HAS Haiti, Umiken	909	-	-	-	-	1	1	-1
Spital Muri, Muri	279	39	38	77	38	37	75	2
spitalzofingen ag, Zofingen	280	22	27	49	25	24	49	-
Stiftung Blutspende SRK Aargau-Solothurn, Aarau	1124	-	1	1	1	1	2	-1
SUVA Rehabilitationsklinik, Bellikon	294	5	6	11	1	7	8	3
Zahnärzte Safenwil GmbH, Safenwil	920	1	-	1	1	-	1	-
Appenzell Rhodes-Extérieures								
Hirslanden, Klinik Am Rosenberg AG, Heiden	416	5	1	6	5	1	6	-
Spitalverbund Appenzell Ausserrhoden, Spital Herisau, Herisau	271	22	33	55	26	31	57	-2

	Entreprise	Effectif 01.01.2020			Effectif 01.01.2019			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Bâle-Campagne								
Hirslanden, Klinik Birshof, Münchenstein	899	7	3	10	4	6	10	-
Hospiz im Park, Arlesheim	1029	-	3	3	-	5	5	-2
Praxis Dr. Vogt, Liestal	888	2	1	3	2	-	2	1
Praxis Dr. Weber, Aesch BL	864	-	1	1	-	1	1	-
Praxisklinik Rennbahn AG, Muttenz	265	3	2	5	2	2	4	1
universimed ag, Oberwil BL	1094	1	-	1	1	-	1	-
Vista Diagnostics AG, Binningen	901	8	5	13	7	4	11	2
Vista-Klinik, Binningen	456	3	1	4	3	1	4	-
Vitaliscenter GmbH, Birsfelden	1125	1	-	1	1	-	1	-
Bâle-Ville								
Adullam-Spital, Basel	834	18	7	25	9	18	27	-2
Bethesda-Spital Basel AG, Basel	255	21	32	53	24	30	54	-1
Bürgerspital Basel, Basel	249	-	-	-	1	3	4	-4
Clarunis, Basel	1130	11	15	26	8	-	8	18
Crossklinik AG, Basel	783	10	-	10	9	-	9	1
Endonet AG, Basel	1112	1	1	2	-	2	2	-
Felix Platter-Spital, Basel	246	17	33	50	21	25	46	4
Gesundheitsdepartement Kanton Basel-Stadt, Basel	243	3	8	11	2	7	9	2
MEDGATE AG, Basel	722	60	175	235	62	147	209	26
Medgate Mini Clinic AG, Basel	1120	1	3	4	-	5	5	-1
REHAB Basel AG, Basel	510	13	16	29	13	16	29	-
Schweizerische Gesellschaft für Pneumologie, Basel	1106	-	1	1	-	1	1	-
St. Claraspital AG, Basel	248	17	21	38	24	28	52	-14
Universitäre Psychiatrische Kliniken UPK, Basel	244	41	61	102	43	65	108	-6
Universitäts-Kinderspital beider Basel UKBB, Basel	602	32	89	121	33	71	104	17
Universitätsspital Basel, Basel	241	598	679	1'277	582	672	1'254	23
Verein pädagogisch-therapeutischer Institutionen für weibliche Jugendliche Basel, Basel	835	-	1	1	-	1	1	-
Zentrum für Suchtmedizin, Basel	260	1	5	6	1	3	4	2

	Entreprise	Effectif 01.01.2020			Effectif 01.01.2019			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Berne								
ANEVA GmbH, Wynau	1096	1	-	1	1	-	1	-
ARUD Biel, Biel/Bienne	185	-	-	-	1	19	20	-20
Ärztzentrum Studen AG, Studen BE	1119	3	1	4	2	1	3	1
Ärztzentrum Südbahnhof AG, Bern	1141	2	-	2	-	-	-	2
Berner Reha Zentrum Heiligenschwendi, Heiligenschwendi	659	6	14	20	6	15	21	-1
City Notfall AG, Thun	908	12	14	26	13	11	24	2
Hirslanden, Klinik Beau-Site, Bern (inklusive Klinik Permanence), Bern	991	-	-	-	3	3	6	-6
Hirslanden Klinik Linde, Biel/Bienne	209	8	2	10	6	2	8	2
Hirslanden, Salem-Spital, Bern	858	47	42	89	44	47	91	-2
Hôpital de Moutier SA, Moutier	1128	8	7	15	11	6	17	-2
Hôpital du Jura bernois SA, Moutier	172	23	23	46	22	28	50	-4
Insel Gruppe AG, Division Landspitäler (Standorte Aarberg, Belp, Münsingen, Riggisberg), Bern	176	33	34	67	34	32	66	1
Insel Gruppe AG, Division Stadtspital (Standort Tiefenau Bern), Bern	175	43	53	96	46	44	90	6
Insel Gruppe AG, Division Universitätsspital (Standort Insel), Bern	188	660	730	1'390	660	720	1'380	10
IPP Bern AG, Bern	1074	-	6	6	-	4	4	2
Kanton Bern, Bern	417	35	49	84	36	46	82	2
Kinderarztpraxis Dr. Scherler, Langenthal	795	-	1	1	1	2	3	-2
Klinik Bethesda, Tschugg	204	8	11	19	10	8	18	1
Klinik Schönberg AG, Gunten am Thunersee	805	4	2	6	5	2	7	-1
Klinik SGM, Langenthal	207	2	1	3	1	1	2	1
Klinik Südhang, Kirchlindach	976	3	3	6	4	3	7	-1
Lindenhof AG, Praxis um Bern Gurmels AG, Bern	1108	1	3	4	1	3	4	-
Lindenhof AG, Praxis um Bern Laupen AG, Bern	1107	1	3	4	1	3	4	-
Lindenhof AG, Praxis um Bern Mühleberg AG, Bern	1110	-	-	-	-	2	2	-2
Lindenhof AG, Praxis um Bern Schliern AG, Bern	1109	2	1	3	1	1	2	1
Lindenhofgruppe, Bern	177	25	38	63	27	44	71	-8
Localmed Aare AG, Thun	1023	3	12	15	3	15	18	-3
Localmed Biel/Bienne AG, Biel/Bienne	1070	5	3	8	5	2	7	1

Berne	Entreprise	Effectif 01.01.2020			Effectif 01.01.2019			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Lungen- und Schlafzentrum am Lindenhospital AG, Bern	1063	1	-	1	1	-	1	-
MEDAS Interlaken Unterseen GmbH, Interlaken	906	1	-	1	1	-	1	-
Medi24 AG, Bern	716	8	7	15	5	7	12	3
Mediservice VSAO-ASMAG, Bern	407	3	7	10	4	6	10	-
mediX bern AG, Bern	946	5	-	5	5	-	5	-
Neurorehabilitation Z.E.N., Biel/Bienne	812	-	1	1	-	1	1	-
PK Immo AG, Lyss	936	6	7	13	5	7	12	1
Praxis Bubenberg AG, Bern	819	10	9	19	10	8	18	1
Praxis Dr. Henzi, Bern	913	-	1	1	-	1	1	-
Praxis Dr. Keller, Bern	851	-	2	2	-	1	1	1
Praxis Dr. von Weissenfluh, Bolligen	1011	-	1	1	-	1	1	-
Praxis Dr. Wirz, Biel/Bienne	958	-	1	1	-	1	1	-
Privatklinik Meiringen, Meiringen	433	15	16	31	15	10	25	6
Privatklinik Wyss AG, Münchenbuchsee	189	13	16	29	8	17	25	4
psy-bern ag, Bern	1044	3	1	4	2	1	3	1
PZM Psychiatriezentrum Münsingen, Münsingen	1103	23	22	45	22	26	48	-3
Radio-Onkologiezentrum Biel, Biel/Bienne	881	1	-	1	1	-	1	-
Regionalspital Emmental AG, Standort Burgdorf, Burgdorf	169	55	71	126	50	64	114	12
Rehaklinik Hasliberg AG, Hasliberg Hohfluh	933	7	1	8	6	3	9	-1
Röntgeninstitut Brunnhof, Bern	775	-	1	1	-	-	-	1
Schweizerische Gesellschaft für Kardiologie, Bern	1054	-	1	1	-	1	1	-
Siloah AG, Gümliigen	1132	6	4	10	-	-	-	10
Spital STS AG, Thun	167	122	122	244	117	114	231	13
Spitäler fmi AG, Unterseen	168	66	49	115	58	58	116	-1
Spitalzentrum Biel AG, Biel	180	56	107	163	50	97	147	16
SRO Spital Region Oberaargau AG, Langenthal	166	27	48	75	23	59	82	-7
Stiftung WHM, Bern	631	8	50	58	13	42	55	3
swissmedic, Bern	203	1	-	1	1	-	1	-
Universitäre Psychiatrische Dienste (UPD) AG, Bern	1104	53	60	113	51	72	123	-10
Verband vsao Bern	406	3	11	14	3	10	13	1
Vorsorgestiftung VSAO, Bern	408	7	6	13	7	6	13	-
vsao Bern, Bern	1118	-	3	3	-	2	2	1

	Entreprise	Effectif 01.01.2020			Effectif 01.01.2019			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Fribourg								
CORALISA SA, Centre de Santé la Corbière, Estavayer-le-Lac	229	6	25	31	8	24	32	-1
Genève								
Cabinet Dr. Assal, Genève	1085	-	1	1	-	1	1	-
Glaris								
Kantonsspital Glarus AG, Glarus	221	18	28	46	15	29	44	2
Grisons								
Center da sandà Val Müstair, Sta. Maria Val Müstair	657	2	-	2	2	-	2	-
Flury Stiftung, Schiers	338	7	4	11	4	8	12	-1
Kantonsspital Graubünden, Chur	329	181	150	331	166	153	319	12
Kloster Disentis, Disentis/Mustér	1014	1	-	1	1	-	1	-
Praxis am Bahnhof Cazis AG, Cazis	871	-	1	1	-	1	1	-
Praxis Dr. Mannhart, Churwalden	809	-	1	1	-	1	1	-
Regionalspital Surselva AG, Ilanz	328	17	5	22	14	9	23	-1
Spital Davos AG, Davos Platz	539	4	15	19	4	17	21	-2
Spital Oberengadin, Samedan	330	24	17	41	25	17	42	-1
Stiftung für Kinder- und Jugendpsychiatrie, Chur	336	-	-	-	2	1	3	-3
Zürcher RehaZentrum Davos, Davos Clavadel	335	6	3	9	5	6	11	-2
Jura								
Hôpital du Jura, Porrentruy	886	17	25	42	7	10	17	25
Lucerne								
Hirslanden, Klinik St. Anna AG, Meggen	1100	3	1	4	4	2	6	-2
Hirslanden, Klinik St. Anna AG, Luzern	1042	53	33	86	46	34	80	6
Luzerner Kantonsspital Sursee, Sursee (neu in Firma 212)	213	-	-	-	19	46	65	-65
Luzerner Kantonsspital Wolhusen, Wolhusen (neu in Firma 212)	214	-	-	-	23	30	53	-53
Luzerner Kantonsspital, Luzern	212	275	397	672	219	329	548	124
Luzerner Psychiatrie, St. Urban	215	39	43	82	42	47	89	-7
Patienten-Heimversorgung, Luzern	917	-	3	3	-	3	3	-

	Entreprise	Effectif 01.01.2020			Effectif 01.01.2019			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Lucerne								
Radiologie Luzern AG, Luzern	1078	3	-	3	2	-	2	1
Schweizer Paraplegiker-Zentrum, Nottwil	217	5	2	7	6	2	8	-1
Unimedica Praxis AG, Ruswil	1123	2	4	6	2	3	5	1
Neuchâtel								
Fondation ADMED, Cernier	455	-	6	6	1	5	6	-
Réseau Hospitalier Neuchâtelois RHNe, Neuchâtel	960	89	132	221	83	127	210	11
Nidwald								
Kantonsspital Nidwalden, Stans	224	18	27	45	21	25	46	-1
Obwald								
Kantonsspital Obwalden, Sarnen	223	13	17	30	15	18	33	-3
Schaffhouse								
Hirslanden, Praxiszentrum am Bahnhof Schaffhausen AG, Schaffhausen	1143	2	1	3	-	-	-	3
Hirslanden, Klinik Belair, Schaffhausen	988	1	1	2	3	4	7	-5
Spitäler Schaffhausen, Schaffhausen	268	36	69	105	46	62	108	-3
Schwyz								
Integrative Medizin Innerschweiz AG, Brunnen	1115	1	1	2	1	1	2	-
Seeklinik Brunnen, Brunnen	801	2	5	7	3	2	5	2
Spital Einsiedeln, Einsiedeln	891	10	8	18	11	11	22	-4
Spital Lachen AG, Lachen	219	23	27	50	23	32	55	-5
Spital Schwyz, Schwyz	220	13	25	38	15	27	42	-4
Triaplus AG, APP SZ, Goldau	645	-	1	1	-	1	1	-
Triaplus AG, KJP SZ, Goldau	767	-	1	1	-	1	1	-
Soleure								
kinderarztpraxis olten ag, Olten	1036	-	1	1	-	1	1	-
RODIAG Diagnostic Centers, Olten	549	13	2	15	12	3	15	-
Solothurner Spitäler AG, Solothurn	903	167	238	405	155	238	393	12

	Entreprise	Effectif 01.01.2020			Effectif 01.01.2019			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Saint-Gall								
Forschungsstelle für Umweltbeobachtung, Rapperswil	503	2	8	10	3	8	11	-1
Geriatrische Klinik St. Gallen AG, St. Gallen	319	10	8	18	6	11	17	1
Hirslanden, Klinik Stephanshorn, St. Gallen	1058	22	15	37	24	17	41	-4
Infomed Verlags-AG, Wil	206	1	2	3	2	2	4	-1
Kantonsspital St. Gallen, St. Gallen	302	332	383	715	314	377	691	24
Kliniken Valens, Valens	312	11	18	29	10	14	24	5
Ostschweizer Kinderspital St. Gallen, St. Gallen	317	17	67	84	18	66	84	-
Psychiatrische Dienste - Sektor Nord, Wil SG	310	27	38	65	23	33	56	9
Psychiatrische Dienste - Sektor Süd, Pfäfers	309	22	35	57	25	34	59	-2
Rosenklinik AG, Rapperswil-Jona	1016	4	2	6	4	2	6	-
Spitalregion Rheintal Werdenberg Sarganserland, Rebstein	305	66	92	158	71	85	156	2
Spital Linth, Uznach	304	7	25	32	9	21	30	2
Spital Wattwil, (Region Fürstenland Toggenburg), Wattwil	313	6	11	17	10	10	20	-3
Spital Wil, (Region Fürstenland Toggenburg), Wil SG	316	20	35	55	23	28	51	4
Stiftung Kinder- und Jugendpsychiatrische Dienste, St. Gallen	320	1	9	10	1	5	6	4
SVA St. Gallen, St. Gallen	852	21	15	36	20	14	34	2
Zentrum für Labormedizin, St. Gallen	303	2	2	4	1	2	3	1
Thurgovie								
Clienia Littenheid AG, Littenheid	325	8	9	17	6	7	13	4
Gemeinschaftspraxis für Psychotherapie, Frauenfeld	1114	1	-	1	1	-	1	-
Klinik Schloss Mammern, Mammern	524	3	3	6	4	2	6	-
Praxis Dr. Böhm, Frauenfeld	831	-	1	1	-	1	1	-
Praxis Dr. Nadig, Amriswil	1019	-	3	3	1	2	3	-
Rehaklinik Zihlschlacht AG, Zihlschlacht	504	14	9	23	14	10	24	-1
Rheumatologisches Versorgungszentrum Weinfelden, Weinfelden	1127	1	1	2	1	1	2	-
Spital Thurgau AG, Frauenfeld	1131	221	248	469	-	-	-	469
Spital Thurgau AG, Kantonsspital Frauenfeld, Frauenfeld (neu in Firma 1131)	322	-	-	-	63	73	136	-136
Spital Thurgau AG, Kantonsspital Münsterlingen, Münsterlingen (neu in Firma 1131)	323	-	-	-	89	105	194	-194
Spital Thurgau AG, Klinik St. Katharinental, Diessenhofen (neu in Firma 1131)	533	-	-	-	8	7	15	-15

	Entreprise	Effectif 01.01.2020			Effectif 01.01.2019			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Thurgovie								
Spital Thurgau AG, Praxisgemeinschaft Storchen AG, Münsterlingen	1071	1	-	1	1	-	1	-
Spital Thurgau AG, Psychiatrische Klinik Münsterlingen, Münsterlingen (neu in Firma 1131)	324	-	-	-	34	58	92	-92
VAMED, Rehaklinik Zihlschlacht, Zihlschlacht	1077	2	-	2	2	-	2	-
Uri								
Kantonsspital Uri, Altdorf	218	16	17	33	11	18	29	4
Vaud								
ASMAV, Lausanne	1086	-	1	1	-	1	1	-
Centre Hospitalier Universitaire Vaudois, Lausanne	354	558	867	1'425	487	656	1'143	282
Centre Hospitalier Yverdon Chamblon, Yverdon-les-Bains	364	53	83	136	46	77	123	13
Département universitaire de médecine & santé communautaire, Lausanne (nouveau dans l'entreprise 354)	344	-	-	-	7	21	28	-28
EHC-Hôpital de Morges, Morges	360	34	79	113	40	70	110	3
Fondation de Nant, Corsier-sur-Vevey	363	20	40	60	21	34	55	5
Groupement Hospitalier de l'Ouest Lémanique SA GHOL, Nyon	373	33	46	79	29	55	84	-5
Hirslanden, Clinique Bois-Cerf SA, Lausanne	990	4	1	5	4	1	5	-
Hirslanden, Clinique Cecil, Lausanne	987	7	1	8	5	1	6	2
Hôpital de Lavaux, Cully	462	2	5	7	2	4	6	1
Hôpital du Pays-d'Enhaut, Château-d'Oex	365	2	3	5	2	2	4	1
Hôpital Intercantonal de la Broye, Payerne	361	21	42	63	19	37	56	7
Hôpital Ophtalmique Jules Gonin, Lausanne	359	11	19	30	13	15	28	2
Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais, Vevey	358	88	114	202	66	102	168	34
Institut Universitaire Romand de Santé au Travail, Epalinges (nouveau dans l'entreprise 354)	357	-	-	-	4	4	8	-8
Institution de Lavigny, Lavigny	362	1	1	2	1	1	2	-
Policlinique Médicale Universitaire, Lausanne	355	38	75	113	44	66	110	3
Secteur psychiatrique Centre, Lausanne (nouveau dans l'entreprise 354)	348	-	-	-	60	109	169	-169
Secteur psychiatrique Nord, Lausanne (nouveau dans l'entreprise 354)	352	-	-	-	11	39	50	-50
Secteur psychiatrique Ouest, Lausanne (nouveau dans l'entreprise 354)	349	-	-	-	8	25	33	-33

	Entreprise	Effectif 01.01.2020			Effectif 01.01.2019			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Vaud								
Air-Glacières SA, Sion	943	1	-	1	1	-	1	-
Berner Klinik Montana, Crans-Montana	383	3	5	8	1	4	5	3
Luzerner Höhenklinik, Crans-Montana	381	2	4	6	2	3	5	1
Policlinique de Verbier SA, Verbier	644	1	1	2	1	1	2	-
RZL Rehabilitationszentrum Leukerbad AG, Leukerbad	382	-	2	2	-	1	1	1
SUVA Clinique romande de réadaptation, Sion	673	6	8	14	4	10	14	-

Zoug

Hirslanden AndreasKlinik, Cham Zug	989	5	4	9	4	4	8	1
------------------------------------	-----	---	---	---	---	---	---	---

Zürich

Airport Medical Center, Zürich-Flughafen	523	4	2	6	6	1	7	-1
Arbeitsgruppe für Unfallmechanik AG, Zürich	911	6	2	8	6	1	7	1
Arud Zentren für Suchtmedizin, Zürich	165	22	10	32	22	7	29	3
Ärztenez Nordwest AG, Zürich	1080	1	-	1	2	-	2	-1
Arztpraxen Net AG, Zürich	1083	3	-	3	2	-	2	1
Clenia Gruppenpraxen AG, Winterthur	1072	3	7	10	3	7	10	-
Clenia Schlössli AG, Oetwil am See	140	27	39	66	26	35	61	5
diepraxen Altstetten AG, Zürich	1098	7	11	18	6	11	17	1
diepraxen Dübendorf AG, Zürich	1066	-	2	2	2	2	4	-2
diepraxen Friesenberg AG, Zürich	1117	3	6	9	2	5	7	2
diepraxen Kloten AG, Zürich	1139	1	1	2	-	-	-	2
diepraxen Schwamendingen AG, Zürich	1116	1	6	7	2	5	7	-
diepraxen Stauffacher AG, Zürich	1065	9	5	14	8	4	12	2
diepraxen Uitikon AG, Zürich	1133	1	3	4	-	-	-	4
diepraxen Zollikerberg AG, Zürich	1121	1	-	1	1	1	2	-1
Epha.ch, Zürich	1075	1	1	2	1	1	2	-
Forel Klinik AG, Ellikon an der Thur	155	9	5	14	7	5	12	2
Gemeinschaftspraxis Frey und Grob, Winterthur	1046	-	1	1	-	1	1	-
GSMN Schweiz AG, Oerlikon	1092	4	40	44	9	49	58	-14
GZO AG Spital Wetzikon, Wetzikon	125	24	43	67	26	41	67	-
Hirslanden, Klinik Hirslanden AG, Zürich	436	42	66	108	41	61	102	6

Zürich	Entreprise	Effectif 01.01.2020			Effectif 01.01.2019			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Hirslanden, Klinik im Park, Zürich	985	18	7	25	20	6	26	-1
ipw Integrierte Psychiatrie Winterthur, Winterthur	731	31	44	75	31	45	76	-1
Kantonsspital Winterthur, Winterthur	84	148	243	391	143	236	379	12
KLENICO AG, Zürich	1087	6	-	6	3	1	4	2
Klinik Lengg AG, Zürich	123	8	12	20	4	7	11	9
Klinik Susenberg, Zürich	569	3	3	6	3	3	6	-
Krebsliga des Kantons Zürich, Zürich	1060	3	2	5	3	4	7	-2
Lungenzentrum Hirslanden, Zürich	890	1	1	2	3	1	4	-2
MediX Gruppenpraxis AG, Zürich	872	10	19	29	8	18	26	3
MediX zürich AG, Zürich	811	3	-	3	3	-	3	-
Molecular Partners AG, Schlieren	867	56	86	142	58	69	127	15
NICER, Zürich	999	2	3	5	3	5	8	-3
Paracelsus-Spital Richterswil AG, Richterswil	141	11	14	25	13	18	31	-6
Pathologie Institut Enge AG (PIE), Zürich	1068	1	8	9	2	4	6	3
Pflegezentren der Stadt Zürich, Zürich	1040	4	8	12	3	14	17	-5
Praxis am Klusplatz AG, Dr. Cotar, Zürich	939	1	1	2	2	1	3	-1
Praxis Dr. Amstein, Zürich	1013	1	-	1	1	-	1	-
Praxis Dr. Varga, Wald ZH	1122	-	1	1	-	1	1	-
Psychiatrische Universitätsklinik, Zürich	86	99	116	215	99	118	217	-2
Radiotherapie Hirslanden AG, Zürich	1088	3	-	3	2	-	2	1
REGA Schweizerische Rettungsflugwacht, Zürich-Flughafen	156	15	10	25	11	5	16	9
RehaClinic Zürich AG, Zürich	1076	2	2	4	2	1	3	1
Rigidocs AG, Zürich	1136	1	-	1	-	-	-	1
Sanatorium Kilchberg AG, Kilchberg	139	25	31	56	23	33	56	-
Schulthess Klinik, Zürich	124	46	39	85	51	37	88	-3
See-Spital, Horgen und Kilchberg, Horgen	112	25	16	41	20	23	43	-2
Seismo Verlag AG, Zürich	427	1	5	6	2	4	6	-
Spital Affoltern AG, Affoltern am Albis	119	11	19	30	9	18	27	3
Spital Bülach AG, Bülach	111	33	70	103	44	66	110	-7
Spital Limmattal, Schlieren	153	41	81	122	39	86	125	-3
Spital Männedorf AG, Männedorf	122	26	42	68	25	40	65	3
Spital Uster, Uster	116	45	80	125	40	75	115	10

	Entreprise	Effectif 01.01.2020			Effectif 01.01.2019			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Zürich								
Spital Zollikerberg, Zollikerberg	114	14	42	56	14	40	54	2
Städtische Gesundheitsdienste, Zürich	1039	8	6	14	6	8	14	-
Stadtspital Triemli, Zürich	146	95	144	239	83	136	219	20
Stadtspital Waid, Zürich	145	22	44	66	27	44	71	-5
Stiftung SOMOSA, Winterthur	452	1	-	1	2	-	2	-1
Tox Info Suisse, Zürich	500	2	36	38	3	36	39	-1
Universität Zürich, Zürich	927	2'200	2'640	4'840	2'119	2'511	4'630	210
Universitätsklinik Balgrist, Zürich	121	74	45	119	66	37	103	16
UniversitätsSpital Zürich, Zürich	85	640	681	1'321	631	665	1'296	25
Verein für medizinische Qualitätskontrolle, Zürich	729	1	5	6	1	5	6	-
Veterinary Anaesthesia Service, Winterthur	949	1	1	2	1	1	2	-
vsao Sektion Zürich, Zürich	877	-	1	1	-	1	1	-
Zentralpraxis Wallisellen AG, Wallisellen	887	-	1	1	-	1	1	-
Zürcher RehaZentrum Wald, Wald ZH	127	8	8	16	10	8	18	-2
Assurance d'interruption du risque								
Assurance du risque en cas d'interruption de travail (catégorie A)	9040	44	94	138	51	95	146	-8
Assurance du risque en cas d'interruption de travail (catégorie B)	9050	1	6	7	2	9	11	-4
Total		9'612	12'426	22'038	9'364	12'068	21'432	606

Appendice 2 / Attestation de l'expert

DEPREZ

Experten für berufliche Vorsorge / Aktuare
Experts en matière de prévoyance professionnelle / Actuaire-conseils

Deprez Experten AG Neustadtgasse 7 8001 Zürich Telefon 044 - 262 10 52 **homepage:** www.deprez.ch

E-mail: olivier.deprez@deprez.ch

christoph.furrer@deprez.ch

Fondation de prévoyance ASMAC Confirmation de l'Expert en prévoyance professionnelle

Pour le calcul du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes, nous avons à disposition l'effectif des bénéficiaires de rentes au 1.1.2019 ainsi que les règlements de la Fondation de prévoyance ASMAC, en particulier le Règlement de fondation et le Règlement de provisions. Les valeurs effectives ont été calculées comme l'année précédente en application des bases actuarielles LPP 2015, tables générationnelles, avec un taux d'intérêt technique de 2.0%. Est constituée en complément une provision pour la réduction du taux d'intérêt technique à 1.5 pour cent (à hauteur de 5 pour cent des valeurs effectives des rentes). Le calcul du capital de prévoyance des assurés actifs et des autres provisions techniques a été effectué par la Fondation elle-même.


Indicatifs de la situation financière au 31 décembre 2018

Fortune de prévoyance	CHF	2'527'148'399
Capital de prévoyance assurés actifs	CHF	1'922'250'452
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	CHF	369'436'037
Provisions techniques	CHF	69'000'000
Capital de prévoyance au total	CHF	2'360'686'489
Taux de couverture selon art. 44 OPP2		107.1%

Confirmations

- En tant qu'Experts en prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52d et 52e LPP et de l'art. 40 OPP2 ss., agréés par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP), nous confirmons que nous répondons aux exigences en matière d'indépendance stipulées dans l'art. 40 OPP2 et selon la directive de CHS PP « Indépendance des experts en prévoyance professionnelle ».
- Nous confirmons que la Fondation de prévoyance ASMAC, dans le sens de l'art. 52e al. 1 let. a LPP, offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements.

Deprez Experts SA



Christoph Furrer
Expert agréé en prévoyance professionnelle



Dr Olivier Deprez
Expert agréé en prévoyance professionnelle

Zurich, 2 mai 2019

Appendice 3 / Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11
Téléfax: +41 58 286 68 18
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de la
Fondation de Prévoyance ASMAC, Berne

Berne, le 8 mai 2020

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation de Prévoyance ASMAC, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Autre information

Les comptes annuels de la Fondation de Prévoyance ASMAC pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces comptes annuels dans le rapport daté du 6 mai 2019.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- ▶ si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- ▶ si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- ▶ si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- ▶ si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- ▶ si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires
- ▶ si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- ▶ si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Les limites réglementaires applicables aux placements en biens immobilier n'ont pas été atteintes durant l'exercice sous revue et n'étaient pas non plus respectées à la date de clôture du bilan (voir les explications dans l'annexe aux comptes annuels).

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées, à l'exception des conséquences de la situation exposée au paragraphe précédent, relative aux placements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels.

Ernst & Young SA

Marco Schmid

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Sandra Leumann

Experte-réviseur agréée



Fondation de prévoyance ASMAC

Kollerweg 32
Case postale 389
CH-3000 Berne 6

Téléphone

e-mail

Internet

+41 31 350 46 00

info@vorsorgestiftung-vsao.ch

www.fondation-asmac.ch